

# DOMAINE REGIONAL DES BUTTES DU PARISIS



Expertises botanique et phytosociologique  
Juillet 2008



**Conservatoire botanique national du Bassin parisien**  
UMS 2699 – Unité Inventaire et Suivi de la Biodiversité  
Muséum national d'Histoire naturelle  
61, rue Buffon CP 53 75231 PARIS cedex 05 France  
Tél. : 01 40 79 35 54 Fax : 01 40 79 35 53  
<http://www.cbnbp.fr>



# Domaine régional des « Buttes de Paris »

**Expertises botanique et phytosociologique**

**Juillet 2008**

Inventaire de terrain :  
Jérôme WEGNEZ

Analyse et saisie des données :  
Jérôme WEGNEZ

Rédaction et mise en page :  
Jérôme WEGNEZ

Gestion des données informatiques :  
Laurent PONCET  
Frédéric VEST  
Mathieu VIMONT

Relecture :  
Olivier JUPILLE,  
Michèle DESCHAMPS

Etude réalisée par le Conservatoire  
botanique national du Bassin  
parisien, sous la coordination de  
Sébastien FILOCHE et Olivier  
JUPILLE et sous la direction de  
Jacques MORET

Pour le compte de l'Agence des  
Espaces Verts d'Ile-de-France

# Sommaire

<b>Résumé.....</b>	<b>3</b>
<b>I - Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>II - Présentation de la zone d'étude.....</b>	<b>5</b>
<b>II - 1 Localisation, délimitation.....</b>	<b>5</b>
<b>II - 2 Description et intérêts .....</b>	<b>5</b>
<b>II - 3 Facteurs écologiques.....</b>	<b>8</b>
II - 3.1 Mésoclimat .....	8
II - 3.2 Géologie, géomorphologie et pédologie.....	8
<b>III - Méthodologie .....</b>	<b>10</b>
<b>III - 1 Travail préparatoire .....</b>	<b>10</b>
<b>III - 2 Le relevé phytosociologique .....</b>	<b>10</b>
<b>III - 3 Inventaire floristique .....</b>	<b>13</b>
<b>III - 4 Méthodologie d'identification et de cartographie des groupements végétaux .....</b>	<b>14</b>
III - 4.1 Identification des groupements végétaux et des habitats.....	15
III - 4.2 Cartographie des groupements végétaux.....	15
<b>IV - Résultats et interprétation.....</b>	<b>17</b>
<b>IV - 1 La flore .....</b>	<b>17</b>
IV - 1.1 Présentation.....	17
<b>Carto sp_ patrimoniales IV - 2 Les habitats naturels et semi-naturels.....</b>	<b>34</b>
<b>IV - 2 Les habitats naturels et semi-naturels.....</b>	<b>35</b>
IV - 2.1 Les habitats hygrophiles et aquatiques.....	35
IV - 2.1.1 Ourlets riverains mixtes (Code corine : 37.715).....	35
IV - 2.1.2 Roselières : Typhaie (Code corine : 53.13).....	36
IV - 2.1.3 Végétation flottant librement (Code corine : 22.41).....	37
IV - 2.1.4 Tapis immergé de Characées (Code corine : 22.44).....	38
IV - 2.2 Les friches.....	39
IV - 2.2.1 Présentation.....	39
IV - 2.2.2 Friches vivaces mésophiles à mésoxérophiles.....	39
(Code corine : 87.1).....	39
IV - 2.2.3 Friches vivaces nitrophiles (Code corine : 87.1).....	42
IV - 2.3 Les prairies et pâturages.....	44
IV - 2.3.1 Prairies de fauche des plaines médio-européennes.....	44
(Code corine : 38.22).....	44
IV - 2.3.2 Pâtures mésophiles (Code corine : 38.1).....	45
IV - 2.3.3 Jonchaies hautes (Code corine : 53.5).....	46
IV - 2.4 Les clairières et lisières forestières.....	48
IV - 2.4.1 Clairières herbacées forestières (Code corine : 31.871).....	48
IV - 2.4.2 Lisières acidiphiles (Code corine : 34.4).....	49
IV - 2.5 Les fourrés, landes et phase pionnière forestière.....	50
IV - 2.5.1 Landes médio-européennes à Cytisus scoparius.....	50
(Code corine : 31.8411).....	50
IV - 2.5.2 Fourrés médio-européens (Code corine : 31.83).....	51
IV - 2.5.3 Plantation et formation spontanée de Robiniers pseudoacacia (Code corine : 83.324).....	53
IV - 2.6 Les Habitats forestiers.....	54
IV - 2.6.1 Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources rivulaires (Code corine : 44.31).....	54
IV - 2.6.2 Hêtraie-chênaie neutrocline à Mélisque (41.1312).....	56
IV - 2.7.....	58

IV - 2.7 Autre habitat.....	58
IV - 2.8 Cartographie des habitats naturels et semi-naturels .....	58
<b><i>V - Préconisations de gestion.....</i></b>	<b>61</b>
<b><i>VI - Conclusion .....</i></b>	<b>68</b>
<b><i>Lexique.....</i></b>	<b>69</b>
<b><i>Bibliographie .....</i></b>	<b>71</b>

## Résumé

Les « Buttes du Parisis » sont, en grande partie, une propriété régionale de l'Agence des Espaces Verts d'Ile de France (AEV). Il s'agit d'un alignement de quatre buttes « témoins » qui recouvrent une surface de 520 hectares dans le Val-d'Oise, à une quinzaine de kilomètres au nord-ouest de Paris.

Fortement perturbé au cours des siècles derniers par de multiples pressions anthropiques (carrières à ciel ouvert, urbanisation ...), cet espace principalement boisé se compose également d'habitats naturels « ouverts » à caractère rudéral (friches diverses...).

Les expertises botanique et phytosociologique réalisées au cours de l'année 2007 ont permis de faire un état des lieux du patrimoine floristique et des habitats naturels en présence. Au total, 363 espèces végétales dont 321 en 2007 et 17 habitats naturels et semi-naturels ont été recensées. Malgré une diversité floristique et une hétérogénéité forte de la végétation, l'intérêt patrimonial de ce site n'en reste pas moins faible. Seulement 3% de la flore correspond à des espèces « remarquables » (12 espèces).

Néanmoins, les « Buttes du Parisis » possèdent un intérêt récréatif et paysager fort, en raison de son insertion dans un vaste tissu urbain et des nombreux points de vue qu'elles offrent sur l'agglomération parisienne.

Au vu de ces résultats, il nous semble important de valoriser ce site en axant principalement les objectifs sur les aspects paysager et récréatif. Néanmoins, la mise en place de mesures destinées à améliorer et viabiliser le patrimoine écologique des « Buttes du Parisis » nous semble essentiel en raison de la déficience d'espaces naturels dans cette zone géographique.

## **I - Introduction**

Dans le cadre d'une convention liant l'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France (AEV) et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP), organisme de service du MNHN a réalisé l'expertise floristique et phytosociologique des « Buttes du Parisis ». Cette étude a pour objectif d'évaluer l'intérêt patrimonial de ce site dans le but d'y effectuer une gestion en accord avec les enjeux écologiques dégagés.

Les « Buttes du Parisis » correspondent à des buttes témoins se localisant dans le département du Val-d'Oise (95). Elles se composent de quatre buttes qui s'inscrivent dans un vaste tissu urbain. Anciennement à vocation agro-sylvicole, ces buttes subirent, au cours du siècle dernier de fortes perturbations anthropiques liées principalement à l'exploitation à ciel ouvert du gypse souterrain. Ces actions ont très fortement modifié les caractéristiques environnementales d'une grande partie de ce domaine.

Malgré tout, ce site se compose encore majoritairement d'espaces « naturels » à dominance boisée lui conférant, de par sa position géographique, un intérêt récréatif important. C'est pourquoi, l'AEV a acquis quelques 520 hectares de terrain dans le but de remettre en valeur ce territoire.

La présente étude est le fruit des prospections de terrains effectuées au cours de l'année 2007. Après une description des caractéristiques géographiques et environnementales des « Buttes du Parisis », nous exposerons les résultats obtenus d'un point de vue floristique et des habitats naturels. Cet état des lieux nous permettra de dégager les principaux enjeux écologiques et de proposer des préconisations de gestion en adéquation avec ceux-ci.

## **II - Présentation de la zone d'étude**

### **II - 1 Localisation, délimitation**

Le domaine régional des « Buttes du Parisis » se situe à une quinzaine de kilomètres au sud-est de Paris, dans le département du Val-d'Oise. Il s'agit d'un espace semi-naturel de près de 520 hectares réparti en trois zones géographiques distinctes :

- La butte d'Orgemont à Argenteuil
- La butte des Châtaigniers à Argenteuil et Sannois
- Les buttes de Cormeilles et de Sannois, répartie sur les communes de Montigny-Cormeilles, Cormeilles-en-Parisis, Franconville, Argenteuil et Sannois

Ce domaine s'intègre dans un vaste tissu urbain composant l'Agglomération Parisienne. Il est délimité dans sa partie nord par l'autoroute A 15 et au sud par les communes de Cormeilles-en-Parisis et d'Argenteuil.

### **II - 2 Description et intérêts**

Les « Buttes du Parisis » s'intègrent dans un tissu urbain dense, en limite de l'agglomération parisienne. Il s'agit d'un espace semi-naturel réparti sur quatre buttes « témoins » consécutives dont le point culminant se localise au niveau du fort de Cormeilles à une altitude de 184 mètres. Cette caractéristique topographique offre de nombreux panoramas sur les alentours justifiant l'intérêt paysager et récréatif du domaine.

Au cours du siècle dernier, l'urbanisation et l'industrialisation intensive de la banlieue parisienne ont profondément transformé les caractéristiques originelles des « Buttes du Parisis », que ce soit d'un point de vue environnemental ou paysager. Certains documents historiques nous permettent de retracer les événements et les principales évolutions paysagères de ce site.

Il n'y a encore que deux siècles, les « Buttes du Parisis » s'intégraient dans un contexte agricole important se composant principalement de vignes, de vergers et d'autres petites exploitations maraîchères. Ces pratiques agricoles étaient majoritairement présentes sur le flanc nord des buttes, sur les lieux-dits : « les Montfrais », « la Couture » et la « Breuse » mais également au sud au lieu-dit « Buffet ». Ces pratiques ont progressivement périclité pour faire place à une urbanisation très importante des communes alentours. Il subsiste encore quelques reliquats d'activités agricoles mais la majorité d'entre-elles a

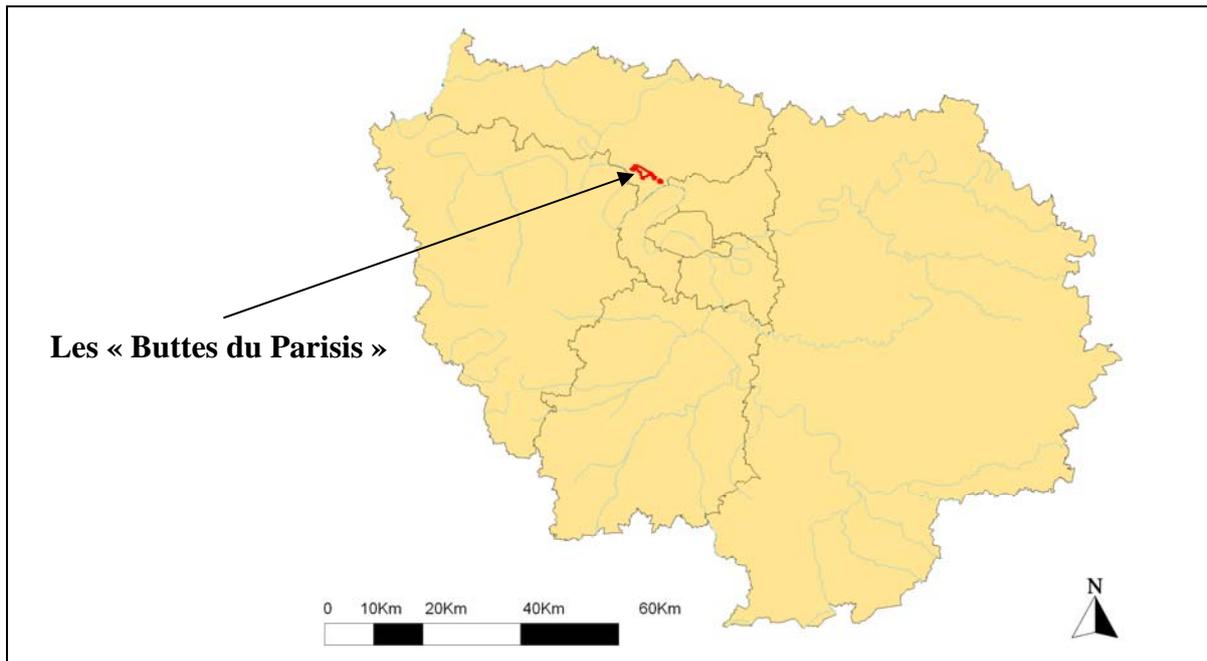


Figure 1: Localisation des « Buttes du Parisis » dans le contexte régional

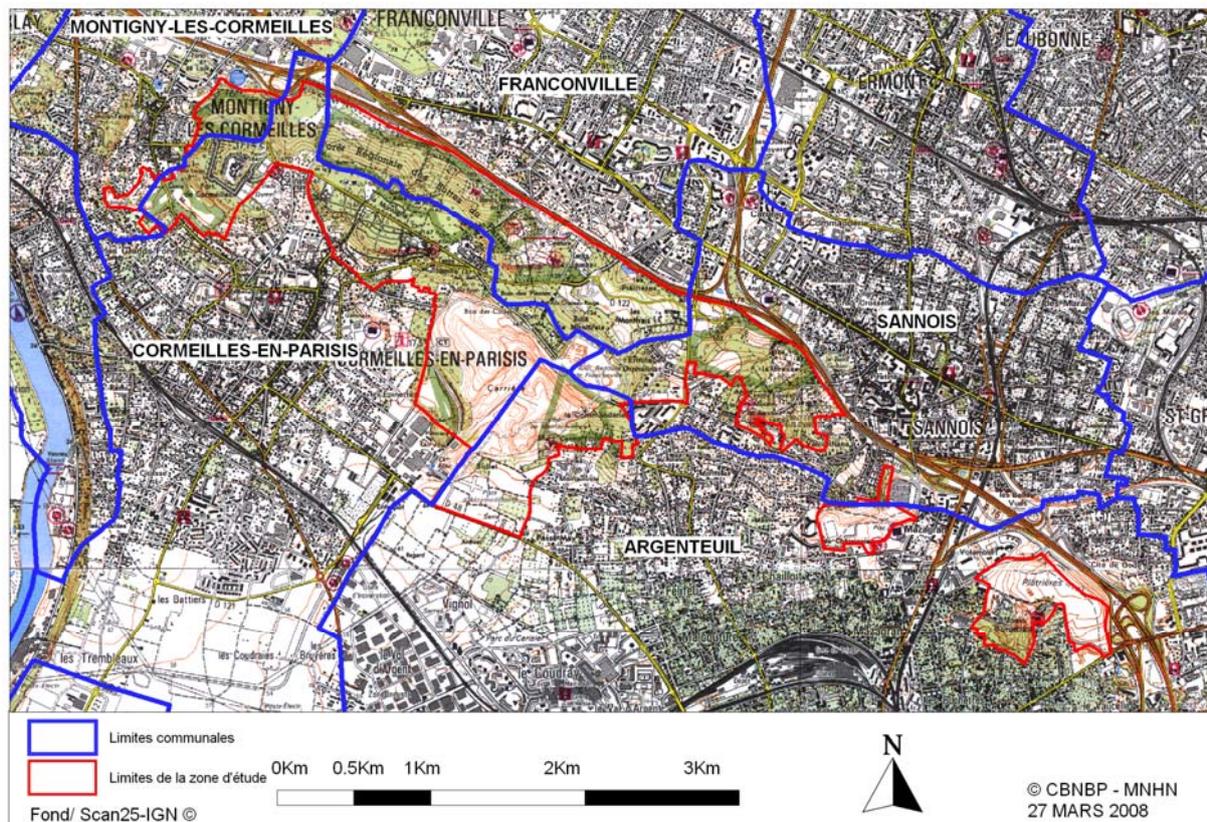


Figure 2: Localisation des « Buttes du Parisis » dans le contexte communal

disparue, entraînant l'évolution naturelle de la végétation et la transformation des paysages.

Un second facteur important est en cause dans l'évolution spectaculaire des « Buttes du Parisis ». Comme toutes les buttes témoins alentours (Buttes Pinson, Butte Montmartre...), le sous-sol se compose de plusieurs masses de gypses. L'exploitation à ciel ouvert de ce minerai, encore actuelle, a touché une surface importante du domaine. Ainsi, la butte d'Orgement, la butte des Châtaigniers, le « Prè aux Biaumes » et le « Pré aux Lions » entre autres ont été exploités pendant des dizaines d'années. Malgré le remblaiement et le remodelage topographique de ces sites, il en résulte des modifications environnementales importantes (édaphiques principalement) et irréversibles. La revégétalisation naturelle et/ou assistée de ces secteurs a provoqué la mise en place d'habitats naturels « dégradés » à caractère rudéral (friches, fourrés à robiniers..) ne présentant que peu d'intérêts d'un point de vue floristique.

De plus, l'urbanisation intensive des alentours et principalement la construction de l'Autoroute A 15 vers les années 1960-1970 a également provoqué le remaniement et le remblaiement supplémentaires de quelques localités. Ainsi, au total, nous pouvons estimer que plus de 50% de la surface des « Buttes du Parisis » ont été remaniés au cours du temps. Ces informations proviennent des cartographies historiques, présentées en annexes (Cartes I, II et III).

Malgré ces modifications environnementales, il subsiste encore quelques reliquats d'espaces naturels « originels ». En effet, la partie sommitale de la butte de Cormeilles et de Sannois se compose encore d'un boisement assez typique malgré une grande homogénéité. Les activités sylvicoles semblent avoir favorisé l'exploitation du châtaignier qui domine la majorité de ces secteurs forestiers relictuels. Cependant, les documents cartographiques et historiques en notre possession permettent de mettre en évidence l'évolution biocénosique d'une partie de ces forêts au cours des siècles passés. Bien qu'il semble que les buttes aient toujours été à dominance boisée, il semblerait que de grandes étendues de pâtures et de landes occupaient la partie sommitale de ce domaine au cours du XVIIIème siècle. Les modifications agropastorales ont progressivement conduit au vieillissement de ces formations et à la mise en place de la forêt actuelle.

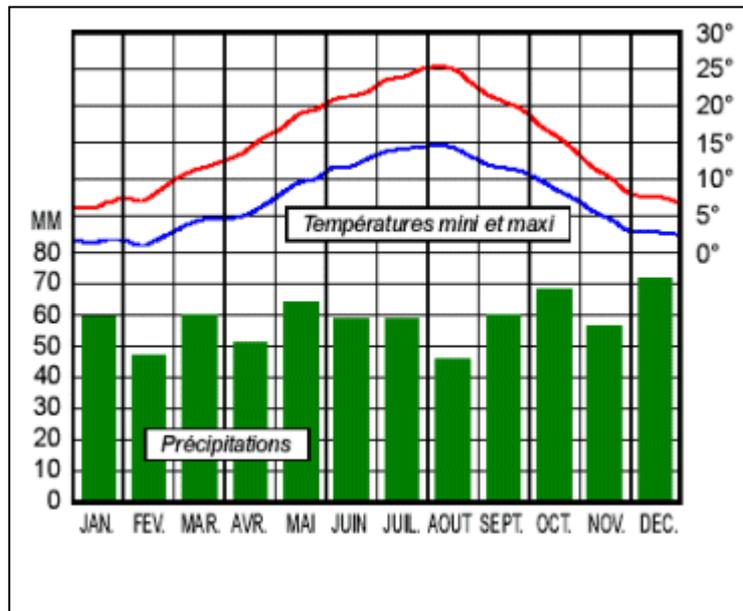
Ainsi, les « Buttes du Parisis » se composent majoritairement d'habitats forestiers mais également de friches diverses, de quelques prairies de fauches, de fourrés ainsi que de quelques points d'eau. Il subsiste également quelques jardins potagers, vergers et vignes, reliques des paysages historiques.

D'après les quelques éléments présentés ci-dessus, les « Buttes du Parisis » ne présentent que peu d'intérêts d'un point de vue écologique à l'échelle régionale mais revêtent cependant un intérêt récréatif, paysager et écologique important au cœur de la vaste agglomération urbaine qui l'enserme.

## II - 3 Facteurs écologiques

### II - 3.1 Mésoclimat

Le département du Val d'Oise est globalement soumis à un climat de type tempéré (Figure 4), marqué par une légère influence océanique. La moyenne annuelle des températures est de 11°C pour un total de précipitations proche de 700 mm. L'amplitude annuelle des températures moyennes mensuelles est de 15 °C.



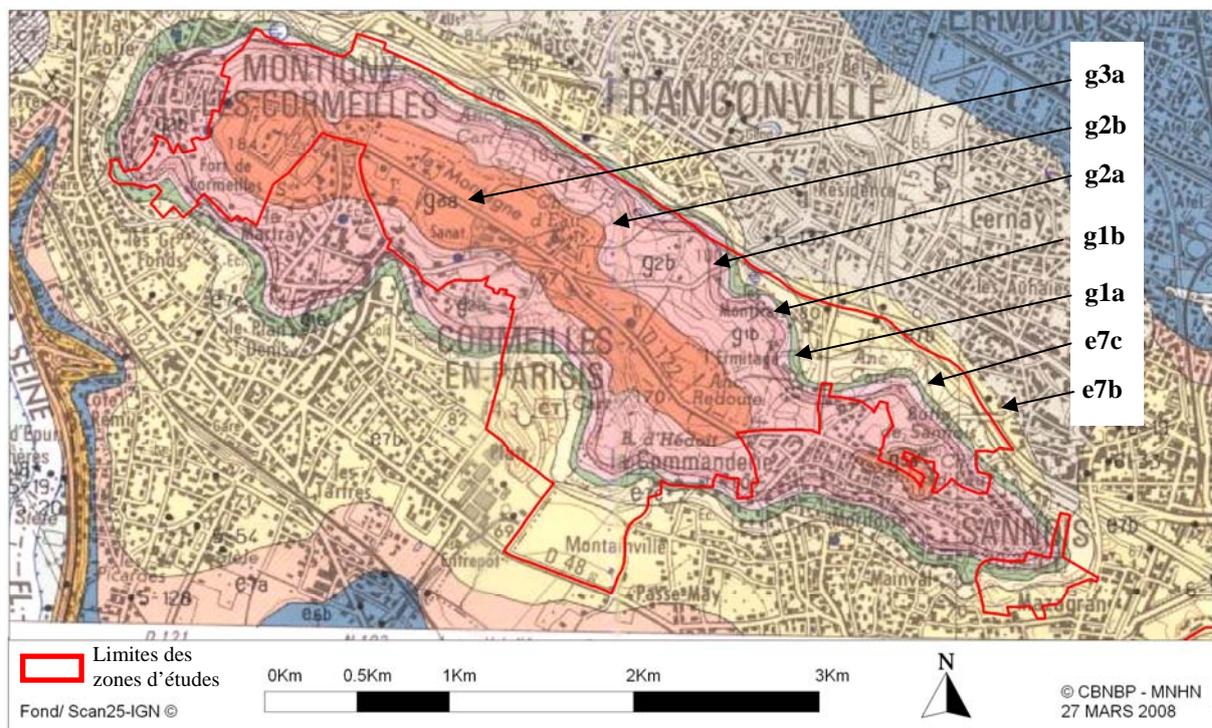
**Figure 3** : Normales de températures et de précipitations dans le Val d'Oise à Roissy entre 1971 et 2001 (Source : Météo-France)

### II - 3.2 Géologie, géomorphologie et pédologie

Les « Buttes du Parisis » s'intègrent dans un ensemble de buttes, témoins de l'ancienne surface de Beauce. Elles sont supportées par la plate-forme du calcaire de Saint-Ouen et se composent d'une stratification géologique forte mais composée de plusieurs masses de gypses. Celles-ci sont encore exploitées dans la grande carrière à ciel ouvert

« Lambert » des communes de Corneilles-en-Parisis et d'Argenteuil. Les différentes strates respectivement présentes du sommet de la butte à sa base sont les suivantes :

- Les meulières de Montmorency (g3a)
- Les sables de Fontainebleau (g2b)
- Les marnes à huîtres (g2a)
- Le calcaire de Sannois ou « Molasse de Montmartre » (g1b)
- Les marnes vertes (g1a)
- Les marnes de Pantin et d'Argenteuil (e7c)
- La première masse de gypse (e7b)



**Figure 4** : extrait de la carte géologique de l'Isle-Adam (BRGM-1973)

Malgré cette stratification géologique forte, la grande majorité du site se compose des meulières de Montmorency sur la partie sommitale de la butte de Corneilles et d'une épaisseur importante de sables de Fontainebleau sur ses flancs. Les couches sous-jacentes occupent une surface bien moins grande. Elles se localisent sur les limites du site, principalement le long de l'autoroute A 15.

Cette stratification permet de mettre en évidence certaines caractéristiques édaphiques principalement d'un point de vue hydromorphique. En effet, sur les meulières de Montmorency, la forte composition argileuse du sol entraîne une hygromorphie légèrement

plus importante que sur les flancs de la butte du fait du caractère drainant du substrat (sables). Cependant, cette divergence reste faible et les résultats des relevés phytosociologiques ne permettent pas d'observer de différences significatives entre ces deux situations.

Très localement, au niveau de l'affleurement des marnes, certains suintements ont été observés à divers endroits dans la partie nord-occidentale du site. Ce phénomène reste très ponctuel mais permet l'observation d'habitats naturels hygromorphes en fort contraste avec la végétation alentour.

Malgré cette stratification géologique forte, les conditions édaphiques semblent dans l'ensemble assez proches. On peut qualifier les sols d'acidiclins et d'oligotrophes sur les secteurs non remaniés.

Sur les localités où des remaniements du sol ont été effectués, les stratifications géologiques initiales ont disparu au profit d'un amoncellement de remblais divers. Ces conditions peuvent être, dans l'ensemble, qualifiées de mésoeutrophes à eutrophes, mésophiles et acidiclins à neutroclins.

### **III - Méthodologie**

#### **III - 1 Travail préparatoire**

Le travail préparatoire consiste en une étude bibliographique précédant la phase de terrain. Cette étape a plusieurs objectifs :

- faire le bilan des connaissances phytosociologiques et botaniques du site ;
- établir la typologie provisoire des habitats du territoire étudié, ainsi que les correspondances entre typologies ;
- réaliser une « clé de détermination » des habitats du territoire, en précisant les principales caractéristiques (biotiques et abiotiques) des végétations. Cette clé permettra une identification de terrain rapide, fiable et permettra de cerner les enjeux phytocénotiques patrimoniaux du territoire étudié afin d'orienter les efforts de prospections (CBNBP/MNHN, 2006).

#### **III - 2 Le relevé phytosociologique**

Les inventaires floristiques effectués sur le terrain (52 au total : cf. Figure 5) sont fondés sur la méthode de la phytosociologie sigmatiste. Ils reposent sur la comparaison statistique de relevés floristiques réalisés dans des communautés végétales homogènes.



# Expertises botanique et phytosociologique du domaine régional des « Buttes de Paris » (95)

## Localisation des relevés phytosociologiques





Le botaniste sillonne l'ensemble du domaine et effectue des relevés phytosociologiques sur des végétations dites « homogènes » des points de vue écologique et botanique.

La surface des relevés dépend des grands types de formations végétales comme l'indique le tableau suivant (Tableau 1).

**Tableau 1:** Surface des relevés phytosociologiques en fonction du type de communauté végétale

Type de communautés	Surface du relevé communément admise
Pelouses ouvertes à annuelles	0,5 à 5 m <sup>2</sup>
Prairies, mégaphorbiaies	5 à 30 m <sup>2</sup>
Roselières, landes, fourrés	30 à 100 m <sup>2</sup>
Forêts	100 à 800 m <sup>2</sup>

Les relevés sont effectués à l'aide de « bordereaux d'inventaires habitats » (cf. annexes) qui permettent de relever simplement certaines caractéristiques stationnelles telles que la géomorphologie, les grands types de milieux, la roche-mère, la texture superficielle du sol, le type d'humus, le gradient hydrique, l'altitude, la pente du versant et du relevé ainsi que quelques renseignements sur l'habitat et son état de conservation.

En ce qui concerne le relevé phytosociologique proprement dit, il consiste, pour chaque strate de la végétation, à lister l'ensemble des taxons présents. Trois strates sont déterminées :

- la strate arborescente pour les arbres de plus de 7 mètres ;
- la strate arbustive pour les arbres et arbustes compris entre 1 et 7 mètres ;
- la strate herbacée pour les plantules des précédents (notées pl) et les herbacées.

Toutes les espèces inventoriées sont alors affectées d'un coefficient d'abondance/dominance (A/D). Ce coefficient traduit à la fois le nombre ou la densité des individus dans le relevé (abondance) et la surface relative qu'occupe la population de chaque espèce (dominance). Six cotations sont utilisées et se répartissent de la façon suivante (Tableau 2) :

**Tableau 2** : Signification des coefficients d'abondance et de dominance (A/D)

<b>A / D</b>	<b>Signification en termes d'abondance et de dominance</b>
5	Espèce d'abondance quelconque, recouvrant plus de 75 % du relevé
4	Espèce d'abondance quelconque, recouvrant entre 50 et 75 % du relevé
3	Espèce d'abondance quelconque, recouvrant entre 25 et 50 % du relevé
2	Espèce abondante, recouvrant entre 5 et 25 % du relevé
1	Espèce peu abondante et à recouvrement entre 1 et 5%
+	Espèce très peu abondante et à recouvrement très faible (inférieur à 1 %)

Lorsqu'une nouvelle espèce est découverte en dehors du relevé, elle est reportée au bas du bordereau, de manière à être intégrée ultérieurement à la liste des espèces présentes dans le périmètre de l'expertise.

Toutes les espèces qui présentent un intérêt patrimonial fort, sont localisées précisément sur la carte, de manière à pouvoir retrouver et suivre leurs populations.

Ces relevés sont complétés ponctuellement par des inventaires généraux (non phytosociologiques). Ceux-ci concernent de grandes surfaces. Les espèces observées sont juste notées en terme de présence/absence.

L'ensemble des habitats présents sur le domaine a été prospecté à de multiples reprises entre avril et septembre 2007.

### **III - 3 Inventaire floristique**

A l'issue des relevés phytosociologiques, on dresse la liste complète des espèces observées, par compilation de l'ensemble des informations recueillies. Ces espèces sont classées par ordre alphabétique et, un degré régional de rareté (codes), calculé à l'aide de la base de données *FLORA* du CBNBP, leur est attribué. Ce code est calculé en fonction du pourcentage de communes où l'espèce est présente, par rapport à l'ensemble des communes d'Ile-de-France déjà étudiées (Tableau 3).

**Tableau 3** : Codes de rareté, signification et correspondance en terme de fréquence d'observation des espèces en Ile-de-France.

<b>Codes</b>	<b>Signification</b>	<b>Fréquence d'observation</b> (nombre de communes où l'espèce est présente/nombre de communes inventoriées)
<b>CCC</b>	Extrêmement commun	> 50 %
<b>CC</b>	Très commun	25 - 50 %
<b>C</b>	Commun	12 - 25 %
<b>AC</b>	Assez commun	6 - 12 %
<b>AR</b>	Assez rare	3 - 6 %
<b>R</b>	Rare	1,5 - 3 %
<b>RR</b>	Très rare	0,5 - 1,5 %
<b>RRR</b>	Extrêmement rare	< 0,5 %
<b>NRR</b>	Non revu récemment	0%

Enfin, on précise l'indigénat de l'espèce dans le contexte régional. Cette information est renseignée par les abréviations suivantes : I, N, S, et A (Tableau 4).

**Tableau 4** : Signification des abréviations d'indigénats des espèces en Ile-de-France

<b>Statuts de protection et ZNIEFF</b>	
<b>I</b>	Indigène: se dit d'un taxon qui croît naturellement dans la dition (ici les limites administratives de l'Ile-de-France).
<b>N</b>	Naturalisé: se dit d'un taxon originaire d'une région située en dehors de la dition, introduit volontairement ou non et se comportant comme un taxon indigène.
<b>S</b>	Subspontané: se dit d'un taxon échappé de culture mais ne se propageant pas et ne se mélangeant pas à la flore indigène.
<b>A</b>	Accidentel : se dit d'un taxon étranger à la dition et qui apparaît dans celle-ci sporadiquement sans jamais se maintenir dans ses stations.

### **III - 4 Méthodologie d'identification et de cartographie des groupements végétaux**

La cartographie des groupements végétaux a deux objectifs :

- identifier, sur la base de cortèges d'espèces caractéristiques, les différents groupements végétaux présents sur la zone de travail ;
- repérer leurs limites géographiques, et les reporter sur un support cartographique suivant une échelle choisie.

### **III - 4.1 Identification des groupements végétaux et des habitats**

La méthode phytosociologique est particulièrement bien adaptée au premier objectif du travail. Elle permet d'identifier les groupements végétaux sur la base de leur cortège floristique, et précise leur état de conservation, leur typicité et dynamique.

Elle constitue également une typologie où les unités identifiées, appelées syntaxons, sont emboîtées hiérarchiquement, depuis l'association jusqu'à la classe, via les niveaux intermédiaires de l'alliance et de l'ordre. Chaque syntaxon porte un nom formé à partir de celui d'une ou deux espèces caractéristiques ou dominantes et d'un suffixe désignant son niveau hiérarchique.

Le référentiel typologique utilisé pour cette étude est celui du « Prodrôme des végétations de France » (BARDAT *et al.* 2004). Les groupements végétaux sont identifiés et caractérisés par comparaison des données recueillies sur le terrain, aux types définis dans la littérature. Pour les habitats inscrits dans la Directive Européenne « Habitats », le niveau de précision est l'association. Les autres habitats sont décrits au minimum au niveau de l'alliance, voire de l'association si l'information est disponible.

Cette première étape d'identification phytosociologique des groupements végétaux étant réalisée, on établit des correspondances vers d'autres typologies plus usuelles : CORINE biotopes (BISSARDON & GUIBAL, 1997) et NATURA 2000 pour les habitats d'intérêt communautaire (Cahiers d'habitats).

Ces typologies font référence au concept d'habitat qui repose sur un ensemble, non dissociable, constitué d'un compartiment stationnel (climat, sol...), d'une végétation et d'une faune associée. Les correspondances entre la phytosociologie et ces typologies ne sont donc pas strictes. Néanmoins, CORINE biotopes s'inspirant largement de la phytosociologie, un parallèle peut être établi entre « groupement végétal » et « habitat » (JUPILLE, 2006).

### **III - 4.2 Cartographie des groupements végétaux**

La cartographie de la végétation est réalisée à l'aide de photographies aériennes en couleurs et d'une carte IGN 1 : 25000<sup>ème</sup>, qui servent de support à la délimitation des contours des groupements végétaux. Les limites spatiales de ces habitats sont tracées sur ces photographies aériennes à une échelle de travail de 1 : 5000<sup>ème</sup>. Ce document est ensuite digitalisé sous Mapinfo et les habitats, sont labellisés, c'est-à-dire qu'ils reçoivent un attribut

(nom de code). L'étape suivante consiste à établir la sémiologie des cartes : définition des attributs de légende (couleurs, trames...).

Une fois éditée, la carte permet de visualiser l'agencement des différents habitats sur l'ensemble de la zone d'étude.

L'échelle de restitution des cartes est de l'ordre de 1 : 10000<sup>ème</sup>. Cette échelle permet de travailler au rang phytosociologique de l'alliance ou de l'association, d'individualiser des milieux homogènes de faibles surfaces (625 m<sup>2</sup> au minimum) et reste compatible avec les enjeux de gestion et les problématiques de suivi des habitats. Les unités de végétation dont la surface est nettement inférieure à cette limite, sont traitées en tant qu'éléments ponctuels ou linéaires.

Certains cas ne permettent toutefois pas d'individualiser des unités homogènes. Ces cas particuliers, appelés « complexes d'habitats » ou « mosaïques », nécessitent un traitement spécifique. Deux possibilités sont envisagées en fonction des liens qui unissent les habitats prenant part à ces ensembles. On parle d' « unités complexes » si les liens sont dynamiques et d' « unités composites » dans les autres cas (lien topographique par exemple). Le seuil retenu pour passer d'un habitat homogène à un complexe d'habitats est fixé à 20%. Par exemple, dans le cas d'une unité complexe pelouse/lande, si le recouvrement de la pelouse est supérieur à 80% et que le recouvrement de la lande est inférieur à 20% alors on considérera la surface homogène et uniquement constituée de pelouse.

## IV - Résultats et interprétation

### IV - 1 La flore

#### IV - 1.1 Présentation

La compilation des données issues de la base de données *FLORA* du CBNBP et des données recueillies sur le terrain en 2007 révèle la présence de 363 espèces végétales sur les « Buttes du Parisis » allant des plus communes à certaines extrêmement rares. Le tableau suivant présente la liste complète des espèces recensées.

**Tableau 5** : Compilation des espèces recensées sur le domaine régional des « Buttes du Parisis »

Taxons, noms latins	Noms français	Prot	ZNIEFF	Statut	Rareté (2004)	Avant 2007	2007
<i>Abies alba</i>				P			X
<i>Acer campestre</i> L.	Erable champêtre			I	CCC	X	X
<i>Acer platanoides</i> L.	Erable plane			N	CC	X	X
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Erable sycomore			N	CCC	X	X
<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille			I	CCC	X	X
<i>Aesculus hippocastanum</i> L.	Marronnier commun			S.N	.		X
<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	Aigremoine eupatoire			I	CCC	X	X
<i>Agrostis canina</i> L.	Agrostide des chiens			I	AC		X
<i>Agrostis capillaris</i> L.	Agrostide capillaire			I	CC		X
<i>Agrostis stolonifera</i> L.	Agrostide stolonifère			I	CCC	X	X
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle	Ailante glanduleux			N	C		X
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L.	Plantain d'eau			I	C	X	
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande	Alliaire			I	CCC	X	X
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne glutineux			I	CC		X
<i>Anagallis arvensis</i> L.	Mouron rouge			I	CCC	X	X
<i>Anchusa arvensis</i> (L.) M.Bieb.	Buglosse des champs			I	C		X
<i>Anemone nemorosa</i> L.	Anémone sylvie			I	CC	X	X
<i>Angelica sylvestris</i> L.	Angélique sauvage			I	CC		X
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L.	Flouve odorante			I	CC		X
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm.	Cerfeuil des bois			I	CCC	X	X
<i>Anthyllis vulneraria</i> L.	Anthyllide vulnéraire			I	AC		X
<i>Arctium lappa</i> L.	Grande bardane			I	CC		X
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh.	Bardane à petites têtes			I	CCC	X	X
<i>Armoracia rusticana</i> G.Gaertner, B.Mey. & Scherb.	Raifort			S.N	.		X
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J. & C.Presl	Fromental élevé			I	CCC	X	X
<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte	Armoise des Frères Verlot			N	AR		X
<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune			I	CCC	X	X
<i>Arum maculatum</i> L.	Gouet tâcheté			I	CCC	X	X
<i>Asparagus officinalis</i> L.	Asperge officinale			N	CC		X
<i>Astragalus glycyphyllos</i> L.	Réglisse sauvage			I	C		X
<i>Atriplex patula</i> L.	Arroche étalée			I	CC	X	
<i>Atriplex prostrata</i> Boucher ex DC.	Arroche hastée			I	CC	X	X
<i>Avena fatua</i> L.	Avoine folle			I	CC		X

Taxons, noms latins	Noms français	Prot	ZNIEFF	Statut	Rareté (2004)	Avant 2007	2007
<i>Ballota nigra</i> L.	Ballote fétide			I	C		X
<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette			I	CCC	X	X
<i>Betula alba</i> L.	Bouleau blanc			I	C		X
<i>Betula pendula</i> Roth	Bouleau verruqueux			I	CCC	X	X
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds.	Chlore perfoliée			I	AC		X
<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P.Beauv.	Brachypode penné			I	CC		X
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv.	Brachypode des bois			I	CCC	X	X
<i>Brassica nigra</i> (L.) Koch	Moutarde noire			I	AC		X
<i>Bromus erectus</i> Huds.	Brome érigé			I	C	X	
<i>Bromus hordeaceus</i> L.	Brome mou			I	CC	X	X
<i>Bromus sterilis</i> L.	Brome stérile			I	CCC	X	X
<i>Bryonia dioica</i> Jacq.	Bryone dioïque			I	CCC	X	X
<i>Buddleja davidii</i> Franch.	Arbre aux papillons			N	CC	X	X
<i>Bupleurum falcatum</i> L.	Buplèvre en faux			I	C	X	
<i>Buxus sempervirens</i> L.	Buis commun			I	AC		X
<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth	Calamagrostide commune			I	CC	X	X
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull	Callune			I	C	X	X
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R.Br.	Liseron des haies			I	CCC	X	X
<i>Campanula rapunculus</i> L.	Campanule raiponce			I	CC	X	X
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik.	Capselle bourse-à-pasteur			I	CCC	X	X
<i>Cardamine flexuosa</i> With.	Cardamine flexueuse			I	AC		X
<i>Cardamine hirsuta</i> L.	Cardamine hérissée			I	CCC	X	X
<i>Carduus crispus</i> L.	Chardon crépu			I	C		X
<i>Carduus nutans</i> L.	Chardon penché			I	AC		X
<i>Carex flacca</i> Schreb.	Laîche glauque			I	CC	X	X
<i>Carex pendula</i> Huds.	Laîche à épis pendants			I	C		X
<i>Carex pilulifera</i> L.	Laîche à pilules			I	C		X
<i>Carex sylvatica</i> Huds.	Laîche des bois			I	CCC	X	X
<i>Carlina vulgaris</i> L.	Carlina commune			I	AC		X
<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme			I	CCC	X	X
<i>Castanea sativa</i> Mill.	Châtaignier			N	CC	X	X
<i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E.Hubb.	Pâturin rigide			I	C	X	
<i>Centaurea jacea</i> L.	Centaurée jacée			I	AC		X
<i>Centaurea nemoralis</i> Jord.	Centaurée des bois			I	AC	X	
<i>Centaurea thuillieri</i> J.Duvign. & Lambinon	Centaurée des prés			I	C		X
<i>Centaureum erythraea</i> Rafn	Petite centaurée commune			I	CC		X
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg. subsp. vulgare (Hartm.) Greuter & Burdet	Céraiste commune			I	CCC		X
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill.	Céraiste aggloméré			I	CC	X	
<i>Cerastium tomentosum</i> L.	Céraiste tomenteux			S.N			X
<i>Chaenorrhinum minus</i> (L.) Lange	Petite linaire			I	CC	X	
<i>Chaerophyllum temulum</i> L.	Cerfeuil penché			I	CC	X	
<i>Chelidonium majus</i> L.	Grande chélideine			I	CCC	X	X
<i>Chenopodium album</i> L.	Chénopode blanc			I	CCC	X	X
<i>Cichorium intybus</i> L.	Chicorée amère			I	C		X
<i>Circaea lutetiana</i> L.	Circée de Paris			I	CC	X	X

Taxons, noms latins	Noms français	Prot	ZNIEFF	Statut	Rareté (2004)	Avant 2007	2007
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Cirse des champs			I	CCC	X	X
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	Cirse des marais			I	CC	X	X
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse commun			I	CCC	X	X
<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies			I	CCC	X	X
<i>Clinopodium vulgare</i> L.	Sariette commune			I	CC		X
<i>Colutea arborescens</i> L.	Baguenaudier			N	AR	X	X
<i>Convallaria majalis</i> L.	Muguet			I	C	X	X
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des haies			I	CCC	X	X
<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronquist	Vergerette du Canada			N	CCC		X
<i>Cornus mas</i> L.	Cornouiller mâle			I	C	X	
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin			I	CCC		X
<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier			I	CCC	X	X
<i>Cotoneaster</i> sp.							X
<i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC.	Aubépine à deux styles			I	CC		X
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un style			I	CCC	X	X
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr.	Crépis capillaire			I	CCC	X	X
<i>Crepis setosa</i> Haller f.	Crépis hérissé			I	CC		X
<i>Crepis vesicaria</i> L. subsp. <i>taraxacifolia</i> (Thuill.) S. & R. Keller	Barkhausie à feuilles de Pissenlit			I	AR		X
<i>Cynosurus cristatus</i> L.	Crételle			I	AC	X	
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link	Genêt à balai			I	CC	X	X
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré			I	CCC	X	X
<i>Daucus carota</i> L.	Carotte sauvage			I	CCC	X	X
<i>Deschampsia flexuosa</i> (L.) Trin.	Canche fleuveuse			I	CC	X	X
<i>Descurainia sophia</i> (L.) Webb ex Prantl	Sisymbre sagesse		ZNIEFF 3	I	RRR	X	
<i>Digitalis purpurea</i> L.	Digitale pourpre			I	AC		X
<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop.	Digitaire sanguine			I	CCC	X	X
<i>Diplotaxis tenuifolia</i> (L.) DC.	Diploxe vulgaire			I	C	X	X
<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cabaret des oiseaux			I	CC	X	X
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott	Fougère mâle			I	CCC	X	X
<i>Duchesnea indica</i> (Andrews) Focke	Fraisier de Duchesne			N	C	X	
<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv.	Pied-de-coq			I	CC		X
<i>Echium vulgare</i> L.	Vipérine commune			I	C	X	X
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski	Chiendent commun			I	CCC	X	
<i>Epilobium angustifolium</i> L.	Epilobe en épi			I	C		X
<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Epilobe hérissé			I	CCC	X	X
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb.	Epilobe à petites fleurs			I	CC	X	
<i>Epilobium tetragonum</i> L.	Epilobe à tige carrée			I	CC	X	X
<i>Equisetum arvense</i> L.	Prêle des champs			I	CCC	X	X
<i>Equisetum palustre</i> L.	Prêle des marais			I	C		X
<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh.	Grande prêle			I	AC		X
<i>Erica cinerea</i> L.	Bruyère cendrée			I	C	X	X
<i>Erigeron acer</i> L.	Vergerette âcre			I	R		X
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf.	Vergerette annuelle			N	C		X
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Her.	Bec de grue			I	CC	X	
<i>Eryngium campestre</i> L.	Chardon Roland			I	CC	X	X
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire à feuilles de chanvre			I	CCC	X	X
<i>Euphorbia amygdaloides</i> L.	Euphorbe des bois			I	CC		X
<i>Euphorbia helioscopia</i> L.	Euphorbe réveil matin			I	CC	X	X

Taxons, noms latins	Noms français	Prot	ZNIEFF	Statut	Rareté (2004)	Avant 2007	2007
<i>Euphorbia peplus</i> L.	Euphorbe des jardins			I	CCC	X	X
<i>Evonymus europaeus</i> L.	Fusain d'Europe			I	CCC	X	
<i>Fagus sylvatica</i> L.	Hêtre			I	CC	X	X
<i>Fallopia dumetorum</i> (L.) Holub	Renouée des haies			I	AC		X
<i>Festuca arundinacea</i> Schreb.	Fétuque roseau			I	CCC		X
<i>Festuca filiformis</i> Pourr.	Fétuque capillaire			I	AC		X
<i>Festuca marginata</i> (Hackel) K. Richter	Fétuque de Hervier			I	AR		X
<i>Festuca ovina</i> L. groupe	Fétuque des moutons			I	C		X
<i>Festuca pratensis</i> Huds.	Fétuque des prés			I	AC	X	
<i>Foeniculum vulgare</i> Mill.	Fenouil commun			N	AC	X	X
<i>Fragaria vesca</i> L.	Fraisier			I	CCC	X	
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne élevé			I	CCC	X	X
<i>Galega officinalis</i> L.	Sainfoin d'Espagne			N	C	X	X
<i>Galeopsis tetrahit</i> L.	Galéopsis tétrahit			I	CC		X
<i>Galium aparine</i> Grp.	Gaillet gratteron			I	CCC	X	X
<i>Galium mollugo</i> L.	Gaillet commun			I	CCC		X
<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé			I	CCC	X	X
<i>Geranium molle</i> L.	Géranium à feuilles molles			I	CCC	X	X
<i>Geranium pusillum</i> L.	Géranium fluet			I	CCC		X
<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm.f.	Géranium des Pyrénées			I	CC	X	X
<i>Geranium robertianum</i> L.	Herbe à Robert			I	CCC	X	X
<i>Geranium rotundifolium</i> L.	Géranium à feuilles rondes			I	CC	X	
<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune			I	CCC	X	X
<i>Glechoma hederacea</i> L.	Lierre terrestre			I	CCC	X	X
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grimpant			I	CCC	X	X
<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce commune			I	CCC	X	X
<i>Hieracium lachenalii</i> sensu 3, 5, 6	Epervière vulgaire			I	C	X	X
<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse			I	CCC	X	X
<i>Holcus mollis</i> L.	Houlque molle			I	C	X	X
<i>Hordeum murinum</i> L.	Orge sauvage			I	CCC	X	X
<i>Hordeum secalinum</i> Schreb.	Orge faux seigle			I	RR	X	
<i>Humulus lupulus</i> L.	Houblon			I	CC		X
<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm.	Jacinthe des bois			I	CC		X
<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé			I	CCC	X	X
<i>Hypericum pulchrum</i> L.	Millepertuis élégant			I	C		X
<i>Hypochaeris radicata</i> L.	Porcelle enracinée			I	CCC	X	X
<i>Ilex aquifolium</i> L.	Houx			I	CC	X	X
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	Balsamine de l'Himalaya			N	R		X
<i>Inula conyza</i> DC.	Inule squarreuse			I	CC	X	X
<i>Iris pseudacorus</i> L.	Iris jaune			I	CCC		X
<i>Juglans regia</i> L.	Noyer commun			N	CC		X
<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffm.	Jonc à tépales aigus			I	AC	X	
<i>Juncus articulatus</i> L.	Jonc noueux			I	C		X
<i>Juncus bufonius</i> L.	Jonc des crapauds			I	CC	X	X
<i>Juncus compressus</i> Jacq.	Jonc à tiges comprimées			I	AC		X
<i>Juncus conglomeratus</i> L.	Jonc aggloméré			I	CC		X
<i>Juncus inflexus</i> L.	Jonc glauque			I	CC		X

Taxons, noms latins	Noms français	Prot	ZNIEFF	Statut	Rareté (2004)	Avant 2007	2007
<i>Juncus tenuis</i> Willd.	Jonc grêle			N	CC		X
<i>Juniperus communis</i> L.	Genévrier commun			I	AC		X
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult.	Knautie des champs			I	CC	X	
<i>Lactuca serriola</i> L.	Laitue scariole			I	CCC	X	X
<i>Lamium album</i> L.	Lamier blanc, Ortie blanche			I	CCC		X
<i>Lamium purpureum</i> L.	Lamier pourpre			I	CCC	X	
<i>Lapsana communis</i> L.	Lampsane commune			I	CCC	X	X
<i>Lathyrus latifolius</i> L.	Gesse à larges feuilles			N	AC	X	X
<i>Lathyrus tuberosus</i> L.	Gesse tubéreuse			I	AC		X
<i>Lemna minor</i> L.	Petite lentille d'eau			I	CC		X
<i>Leontodon autumnalis</i> L.	Liondent d'automne			I	C		X
<i>Lepidium draba</i> L.	Passerage drave			N	AC	X	X
<i>Lepidium graminifolium</i> L.	Passerage à feuilles de graminée			N	AC		X
<i>Lepidium latifolium</i> L.	Passerage à feuilles larges			N	AR	X	
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Marguerite commune			I	CC		X
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène			I	CCC	X	X
<i>Linaria vulgaris</i> Mill.	Linaire commune			I	CCC	X	X
<i>Linum usitatissimum</i>				S	?		X
<i>Lolium perenne</i> L.	Ivraie vivace			I	CCC	X	X
<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Chèvrefeuille des bois			I	CCC	X	X
<i>Lonicera xylosteum</i> L.	Chèvrefeuille des haies			I	CC	X	
<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé			I	CCC	X	X
<i>Lotus maritimus</i> L.	Lotier à gousses carrées			I	AR	X	X
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav.	Lotier des fanges			I	C		X
<i>Luzula campestris</i> (L.) DC.	Luzule champêtre			I	C		X
<i>Luzula forsteri</i> (Sm.) DC.	Luzule de Forster			I	C	X	
<i>Luzula multiflora</i> (Ehrh.) Lej.	Luzule à nombreuses fleurs			I	AC		X
<i>Luzula pilosa</i> (L.) Willd.	Luzule de printemps			I	C	X	X
<i>Lycopus europaeus</i> L.	Lycophe d'Europe			I	CCC		X
<i>Lythrum salicaria</i> L.	Salicaire commune			I	CCC		X
<i>Mahonia aquifolium</i> (Pursh) Nutt.	Mahonia à feuilles épineuses			S	?		X
<i>Malus domestica</i>				P	?		X
<i>Malva neglecta</i> Wallr.	Petite mauve			I	CCC		X
<i>Malva sylvestris</i> L.	Mauve sauvage			I	CC	X	X
<i>Matricaria discoidea</i> DC.	Matricaire fausse-camomille			N	CC	X	
<i>Matricaria perforata</i> Mérat	Matricaire inodore			I	CCC	X	X
<i>Matricaria recutita</i> L.	Matricaire camomille			I	CC		X
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds.	Luzerne tachetée			I	CC		X
<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline			I	CCC	X	X
<i>Medicago sativa</i> L.	Luzerne cultivée			N	CC	X	X
<i>Melampyrum pratense</i> L.	Mélampyre des prés			I	C	X	X
<i>Melica uniflora</i> Retz.	Mélique uniflore			I	CC	X	X
<i>Melilotus albus</i> Medik.	Mélicot blanc			I	CC	X	X
<i>Melilotus officinalis</i> Lam.	Mélicot officinal			I	AC	X	X
<i>Melissa officinalis</i> L.	Mélisse officinale			N	AC		X

Taxons, noms latins	Noms français	Prot	ZNIEFF	Statut	Rareté (2004)	Avant 2007	2007
<i>Mentha arvensis</i> L.	Menthe des champs			I	C		X
<i>Mentha spicata</i> L.	Menthe en épi			S	?		X
<i>Mercurialis annua</i> L.	Mercuriale annuelle			I	CCC	X	X
<i>Mespilus germanica</i> L.	Néflier			I	AC	X	X
<i>Moehringia trinervia</i> (L.) Clairv.	Sabline à trois nervures			I	CC	X	X
<i>Mycelis muralis</i> (L.) Dumort.	Laitue des murs			I	CC	X	X
<i>Myosoton aquaticum</i> (L.) Moench	Stellaire aquatique			I	C		X
<i>Nasturtium officinale</i> R.Br.	Cresson de Fontaine			I	C		X
<i>Odontites vernus</i> (Bellardi) Dumort.	Euphrase rouge			I	C	X	X
<i>Onobrychis viciifolia</i> Scop.	Sainfoin			N	AR	X	X
<i>Ononis spinosa</i> L.	Bugrane épineuse			I	C	X	X
<i>Onopordum acanthium</i> L.	Onopordon faux-acanthe			I	C		X
<i>Origanum vulgare</i> L.	Origan commun			I	CC		X
<i>Orobanche hederæ</i> Duby	Orobanche du lierre			I	AR		X
<i>Orobanche picridis</i> F.W.Schultz	Orobanche de la picride			I	AC		X
<i>Oxalis corniculata</i> L.	Oxalide corniculée			N	AC	X	
<i>Oxalis fontana</i> Bunge	Oxalide droite			N	C		X
<i>Papaver dubium</i> L.	Pavot douteux			I	AC	X	
<i>Papaver rhoeas</i> L.	Grand coquelicot			I	CCC	X	X
<i>Parietaria judaica</i> L.	Pariétaire de Judée			I	CCC	X	X
<i>Pastinaca sativa</i> L.	Panais cultivé			I	CC	X	X
<i>Petrorhagia prolifera</i> (L.) P.W. Ball & Heywood	Oeillet prolifère			I	AR		X
<i>Phalaris arundinacea</i> L.	Baldingère faux-roseau			I	CC		X
<i>Phleum pratense</i> L.	Fléole des prés			I	CC	X	X
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud.	Roseau commun			I	CC		X
<i>Phytolacca americana</i> L.	Raisin d'Amérique			N	AR		X
<i>Picris echioides</i> L.	Picride vipérine			I	CCC	X	X
<i>Picris hieracioides</i> L.	Picride éperviaire			I	CCC	X	X
<i>Pimpinella major</i> (L.) Hudson	Grand boucage		ZNIEFF 1	I	RR	X	
<i>Pinus sylvestris</i> L.	Pin sylvestre			N	CC	X	
<i>Pinus strobus</i>				S			X
<i>Plantago coronopus</i> L.	Plantain corne-de-cerf			I	C		X
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé			I	CCC	X	X
<i>Plantago major</i> L.	Plantain majeur			I	CCC	X	X
<i>Poa annua</i> L.	Pâturin annuel			I	CCC	X	X
<i>Poa compressa</i> L.	Pâturin comprimé			I	C		X
<i>Poa nemoralis</i> L.	Pâturin des bois			I	CCC	X	X
<i>Poa pratensis</i> L.	Pâturin des prés			I	CC	X	X
<i>Poa trivialis</i> L.	Pâturin commun			I	CCC	X	X
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All.	Sceau de Salomon multiflore			I	CCC	X	X
<i>Polygonum amphibium</i> L.	Renouée amphibie			I	CC		X
<i>Polygonum aviculare</i> L.	Renouée des oiseaux			I	CCC	X	X
<i>Polygonum persicaria</i> L.	Renouée persicaire			I	CCC	X	X
<i>Polypogon monspeliensis</i> (L.) Desf.	Polypogon de Montpellier			N	R	X	
<i>Populus nigra</i> L. subsp. <i>nigra</i> var. <i>italica</i> Münchh.	Peuplier commun noir			N	AC		X
<i>Populus nigra</i> L. subsp. <i>nigra</i>	Peuplier commun noir			I	C		X

Taxons, noms latins	Noms français	Prot	ZNIEFF	Statut	Rareté (2004)	Avant 2007	2007
<i>Populus tremula</i> L.	Tremble			I	CC		X
<i>Potentilla anserina</i> L.	Potentille des Oies			I	CC	X	X
<i>Potentilla recta</i> L.	Potentille dressée			N	R		X
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante			I	CCC	X	X
<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune			I	CCC		X
<i>Prunus avium</i> (L.) L. [PR755]	Merisier			I	CCC	X	X
<i>Prunus laurocerasus</i> L.	laurier cerise			S			X
<i>Prunus mahaleb</i> L.	Bois de Sainte-Lucie			I	C		X
<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier			I	CCC	X	X
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn	Fougère aigle			I	CC		X
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	Pulicaire dysentérique			I	CC		X
<i>Pulmonaria longifolia</i> (Bast.) Boreau	Pulmonaire à feuilles longues			I	AC		X
<i>Pyrus communis</i>	poirier commun			P	?		X
<i>Quercus petraea</i> Liebl.	Chêne sessile			I	CC	X	X
<i>Quercus pubescens</i> Willd.	Chêne pubescent			I	C	X	
<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé			I	CCC		X
<i>Ranunculus acris</i> L.	Renoncule âcre			I	CC	X	X
<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante			I	CCC	X	X
<i>Reseda lutea</i> L.	Réséda jaune			I	CCC	X	X
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Renouée du Japon			N	CC		X
<i>Ribes rubrum</i> L.	Groseillier rouge			I	CCC	X	X
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia			N	CCC	X	X
<i>Rosa arvensis</i> Huds.	Rosier des champs			I	CCC	X	X
<i>Rosa canina</i> L.	Rosier des chiens			I	CCC	X	X
<i>Rubus caesius</i> L.	Ronce bleuâtre			I	CCC	X	
<i>Rubus fruticosus</i> Grp.	Ronce commune			I	CCC	X	X
<i>Rumex acetosa</i> L.	Oseille des prés			I	CC	X	
<i>Rumex acetosella</i> L.	Petite oseille			I	CC		X
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray	Patience agglomérée			I	CC		X
<i>Rumex crispus</i> L.	Patience crépue			I	CCC	X	X
<i>Rumex obtusifolius</i> L.	Patience à feuilles obtuses			I	CCC	X	X
<i>Rumex sanguineus</i> L.	Patience sanguine			I	CCC	X	X
<i>Ruscus aculeatus</i> L.	Fragon petit houx			I	C		X
<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc			I	CC	X	X
<i>Salix caprea</i> L.	Saule marsault			I	CCC		X
<i>Salix cinerea</i> L.	Saule cendré			I	CC		X
<i>Sambucus ebulus</i> L.	Sureau yèble			I	CC		X
<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir			I	CCC	X	X
<i>Sanguisorba minor</i> Scop.	Petite Pimprenelle			I	CC		X
<i>Sanicula europaea</i> L.	Sanicle d'Europe			I	C	X	
<i>Saponaria officinalis</i> L.	Saponaire officinale			N	CC	X	X
<i>Scrophularia nodosa</i> L.	Scrofulaire noueuse			I	CC		X
<i>Securigera varia</i> (L.) Lassen	Coronille bigarrée			I	C	X	X
<i>Senecio erucifolius</i> L.	Séneçon à feuilles de roquette			I	CC	X	X
<i>Senecio jacobaea</i> L.	Séneçon jacobée			I	CCC	X	X
<i>Senecio vulgaris</i> L.	Séneçon commun			I	CCC	X	X

Taxons, noms latins	Noms français	Prot	ZNIEFF	Statut	Rareté (2004)	Avant 2007	2007
<i>Silene latifolia</i> Poir. subsp. <i>alba</i> (Mill.) Greuter & Burdet	Compagnon blanc			I	CCC	X	X
<i>Sinapis arvensis</i> L.	Moutarde des champs			I	CCC	X	X
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop.	Herbe aux chantres			I	CC	X	X
<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce-amère			I	CCC	X	X
<i>Solanum nigrum</i> L.	Morelle noire			I	CCC		X
<i>Solidago canadensis</i> L.	Solidage du Canada			N	CC		X
<i>Solidago gigantea</i> Aiton	Solidage glabre tardif			N	AC		X
<i>Solidago virgaurea</i> L.	Solidage verge d'or			I	C		X
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron rude			I	CCC	X	X
<i>Sonchus oleraceus</i> L.	Laiteron potager			I	CCC	X	X
<i>Sorbus aucuparia</i> L.	Sorbier des oiseleurs			I	C		X
<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz	Alisier torminal			I	CC		X
<i>Stachys sylvatica</i> L.	Epiaire des bois			I	CCC	X	X
<i>Stellaria holostea</i> L.	Stellaire holostée			I	CC		X
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.	Mouron des oiseaux			I	CCC	X	X
<i>Symphoricarpos albus</i> (L.) S.F. Blake	Symphorine			S	?	X	
<i>Symphytum officinale</i> L.	Grande consoude			I	CCC		X
<i>Syringa vulgaris</i> L.	Lilas commun			N	AR		X
<i>Tamus communis</i> L.	Tamier commun			I	CC	X	X
<i>Tanacetum vulgare</i> L.	Tanaisie commune			I	CCC	X	X
<i>Taraxacum section ruderalia</i>	Pissenlit, Dent de lion			I	CCC	X	X
<i>Taxus baccata</i> L.	If			N	C		X
<i>Teucrium scorodonia</i> L.	Germandrée scorodoine			I	CC	X	X
<i>Thlaspi arvense</i> L.	Tabouret des champs		ZNIEFF 3	I	R	X	X
<i>Tilia cordata</i> Mill.	Tilleul à petites feuilles			I	CC	X	X
<i>Tilia platyphyllos</i> Scop.	Tilleul à grandes feuilles			I	C	X	
<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link	Torilis des champs			I	C	X	X
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC.	Torilis faux-cerfeuil			I	CC	X	X
<i>Tragopogon dubius</i> Scop. subsp. <i>major</i> (Jacq.) Vollmann	Grand salsifis			I	R		X
<i>Tragopogon pratensis</i> L.	Salsifis des prés			I	CC		X
<i>Trifolium arvense</i> L.	Trèfle des champs,			I	AC		X
<i>Trifolium campestre</i> Schreb.	Trèfle jaune			I	CC		X
<i>Trifolium fragiferum</i> L.	Trèfle fraise			I	CC	X	X
<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés			I	CCC	X	X
<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant			I	CCC	X	X
<i>Tussilago farfara</i> L.	Tussilage			I	CCC		X
<i>Typha latifolia</i> L.	Massette à larges feuilles			I	CC	X	X
<i>Ulex europaeus</i> L.	Ajonc d'Europe			I	AC		X
<i>Ulmus glabra</i> Huds.	Orme blanc			I	AC	X	
<i>Ulmus minor</i> Mill.	Petit orme			I	CCC	X	X
<i>Urtica dioica</i> L.	Grande ortie			I	CCC	X	X
<i>Verbascum thapsus</i> L.	Molène bouillon-blanc			I	CC	X	X
<i>Verbena officinalis</i> L.	Verveine officinale			I	CCC	X	X
<i>Veronica officinalis</i> L.	Véronique officinale			I	CC	X	X
<i>Veronica persica</i> Poir.	Véronique de Perse			N	CCC	X	X
<i>Viburnum lantana</i> L.	Viorne mancienne			I	CC		X
<i>Vicia cracca</i> L.	Vesce cracca			I	CC	X	X

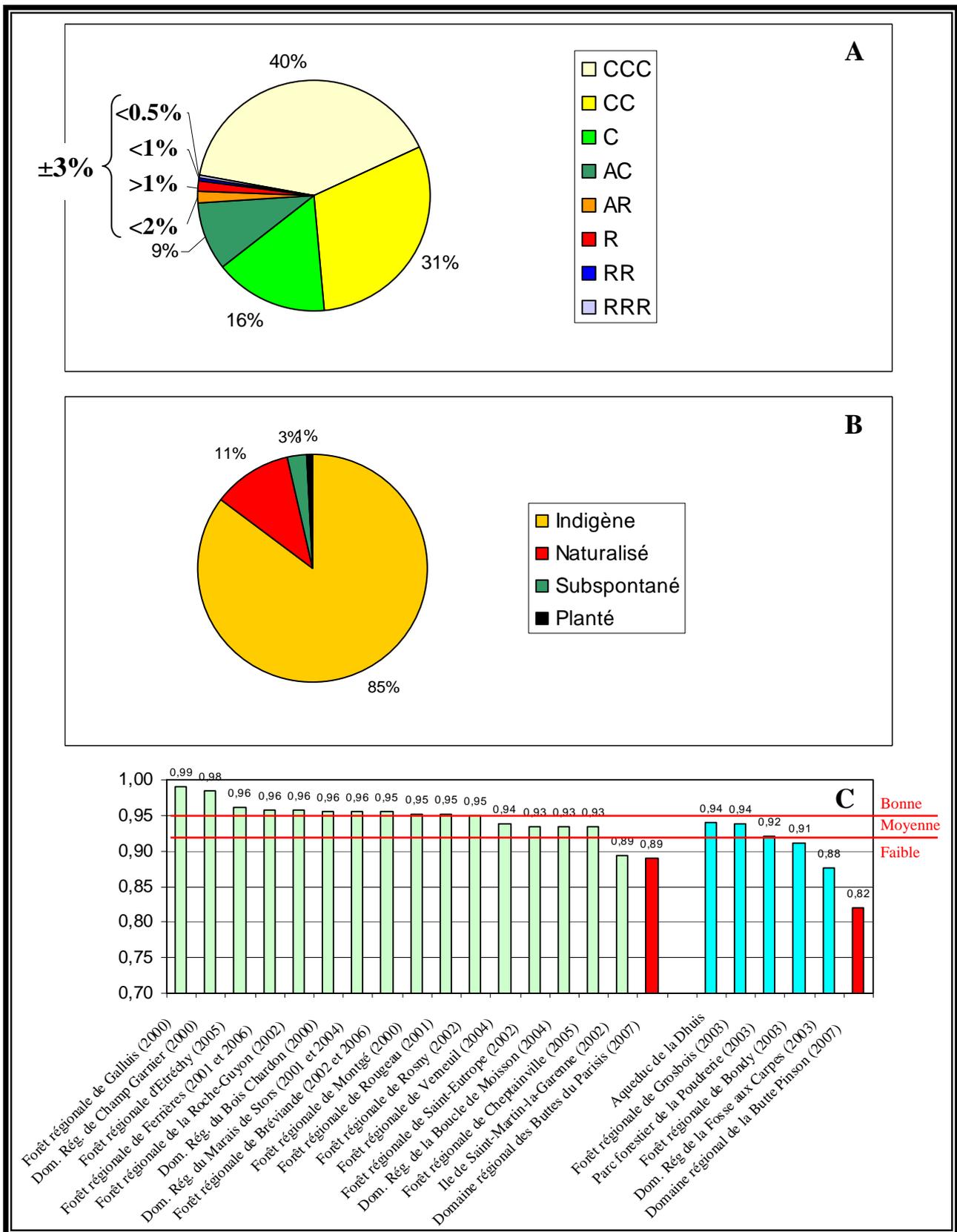
Taxons, noms latins	Noms français	Prot	ZNIEFF	Statut	Rareté (2004)	Avant 2007	2007
<i>Vicia sativa</i> L.	Vesce cultivée			I	CC	X	X
<i>Vicia sepium</i> L.	Vesce des haies			I	CC	X	
<i>Vicia villosa</i> Roth	Vesce velue			I	R		X
<i>Vinca minor</i> L.	Petite pervenche			I	C		X
<i>Viola odorata</i> L.	Violette odorante			I	CCC		X
<i>Viola riviniana</i> Rchb.	Violette de rivin			I	CC	X	

Parmi les 363 espèces recensées sur les « Buttes du Parisis », 321 ont été observées lors des prospections de terrains réalisées en 2007. Ces chiffres sont importants et prouvent la forte diversité floristique de ce domaine. Cependant, on note un faible nombre d'espèces considérées comme « patrimoniales ». On en dénombre au total 12 sur l'ensemble du domaine soit un peu plus de 3% de l'ensemble de la flore recensée. Une d'entre elle est sous-estimée en terme de fréquence dans la région. Il s'agit de *Crepis vesicaria* L. subsp. *taraxacifolia* (Thuill.) S. & R. Keller (Barkhausie à feuilles de Pissenlit) qui depuis 2004 (date de la dernière actualisation des codes de rareté de la flore francilienne) a fait l'objet de très nombreuses observations en Ile-de-France. Parmi ces espèces « patrimoniales », aucune ne fait l'objet d'un statut de protection mais trois d'entre elles sont déterminantes ZNIEFF. Néanmoins, d'après certaines informations (BOUCHET, comm. pers.), une espèce protégée à l'échelle régionale pourrait être présente au sein de la Carrière « Lambert ». Il s'agirait de *Dactylorhiza praetermissa* (Druce) Soo (Orchis négligé). Cependant, cette espèce n'a pas été observée au cours des prospections effectuées en 2007 en raison de la tardivité des prospections effectuées sur ce site. Il serait intéressant de confirmer cette information en effectuant une prospection au cours des mois de mai / juin. Nous pensons vérifier cette donnée en 2009 car les délais d'autorisations d'entrée au sein de la carrière Lambert ne nous permettent pas d'accéder à tant en 2008 pour observée cette espèce. Nous en profiterons également pour identifier les orchidées observées au sein du « Pré aux lions ».

**Tableau 6** : Répartition des taxons observés en fonction de leur rareté et de leur indigénat. Les chiffres en gras correspondent aux espèces patrimoniales pour la région Ile-de-France

	Autre	CCC	CC	C	AC	AR	R	RR	RRR	Total
Indigène	0	125	95	49	29	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	310
Naturalisé	0	4	12	7	8	6	3	0	0	40
Subspontané	10	0	0	0	0	0	0	0	0	10
Planté	3	0	0	0	0	0	0	0	0	3
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>129</b>	<b>107</b>	<b>56</b>	<b>37</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>363</b>

On dénombre parmi les espèces recensées sur le site, 40 espèces naturalisées. Le taux de naturalité du site est donc de l'ordre de 0.89 (11% d'espèces « naturalisées »). Ce chiffre correspond à l'une des valeurs les plus faibles des différents domaines régionaux de l'AEV expertisé. La naturalité floristique des « Buttes du Parisis » peut donc être qualifiée de « faible ». Ce chiffre se rapproche grandement des valeurs obtenues sur les sites de la petite couronne parisienne. Cette convergence s'explique par l'urbanisation forte dans laquelle s'inscrit les « Buttes de Parisis » mais également par les multiples perturbations anthropiques subies ces derniers siècles.



**Figure 5 :** Représentation graphique de quelques résultats relatifs à la flore des « Buttes du Parisis » :

**A :** Répartition en secteurs des espèces indigènes en fonction de leur rareté relative en Ile-de-France

**B :** Répartition en secteurs des espèces en fonction de leur naturalité

**C :** Comparaison des taux de naturalité des différents domaines régionaux de l'AEV. En vert les sites de la grande couronne, en bleu ceux de la petite couronne et en rouge les domaines prospectés en 2007.

Enfin, d'après la liste des espèces invasives du CBNBP (liste non définitive), nous comptabilisons 5 espèces qualifiées d' « invasives avérées », 5 d' « invasives potentielles » et 7 espèces « à surveiller » (Tableau suivant). Parmi les plus problématiques sur les « Buttes du Parisis », nous pouvons citer *Reynoutria japonica* Houtt., *Buddleja davidii* Franch., *Robinia pseudoacacia* L., *Galega officinalis* L. et *Prunus laurocerasus* L. qui forment localement des peuplements denses, pour certains monospécifiques. Ces espèces ne sont pas forcément reconnues comme des invasives « avérées » en Ile-de-France mais leur dynamique et fréquence d'observation sur le domaine nous ont incité à les désigner comme les plus problématiques.

**Tableau 7** : Liste des espèces invasives observées sur les « Buttes du Parisis » en fonction de leur statut en Ile-de-France. Les espèces en rouge correspondent aux espèces les plus problématiques au sein du domaine.

Espèces, noms latins	Espèces, noms Français	Invasive avérée	Invasive potentielle	Espèces à surveiller
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle	Ailante glanduleux	X		
<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte	Armoise des Frères Verlot			X
<i>Buddleja davidii</i> Franch.	Arbre aux papillons		X	
<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronquist	Vergerette du Canada		X	
<i>Duchesnea indica</i> (Andrews) Focke	Fraisier de Duchesne		X	
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf.	Vergerette annuelle			X
<i>Galega officinalis</i> L.	Sainfoin d'Espagne			X
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	Balsamine de l'Himalaya			X
<i>Juncus tenuis</i> Willd.	Jonc grêle		X	
<i>Melilotus albus</i> Medik.	Mélicot blanc			X
<i>Oxalis fontana</i> Bunge	Oxalide droite			X
<i>Phytolacca americana</i> L.	Raisin d'Amérique		X	
<i>Prunus laurocerasus</i> L.	laurier cerise			X
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Renouée du Japon	X		
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia	X		
<i>Solidago canadensis</i> L.	Solidage du Canada	X		
<i>Solidago gigantea</i> Aiton	Solidage glabre tardif	X		
<i>Veronica persica</i> Poir.	Véronique de Perse			X
		<b>5</b>	<b>5</b>	<b>7</b>

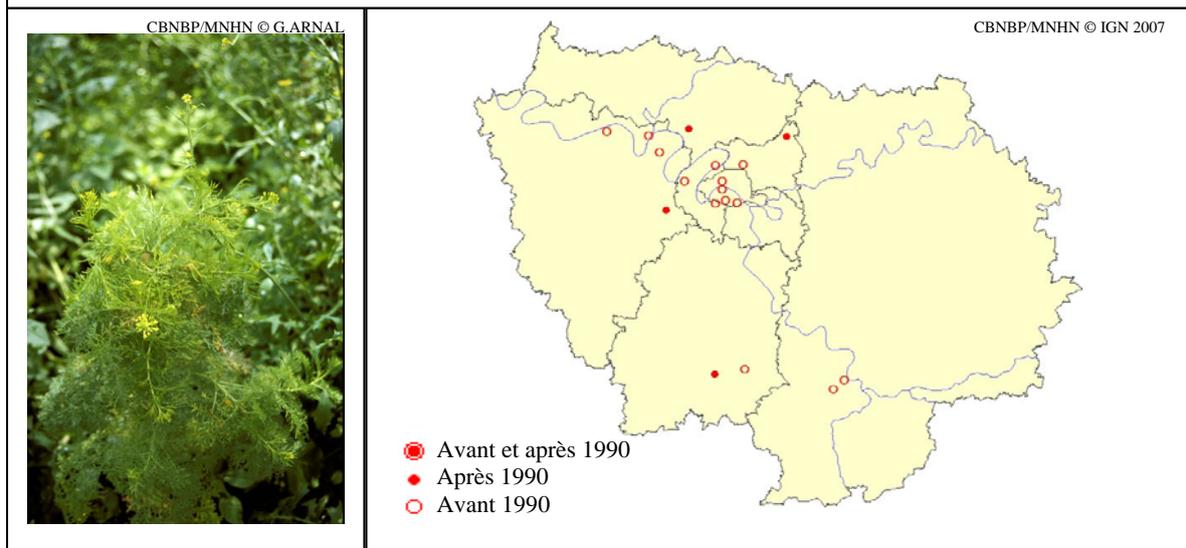


**Figure 6** : Peuplement de *Galega officinalis* L. sur la butte des « Châtaigniers »

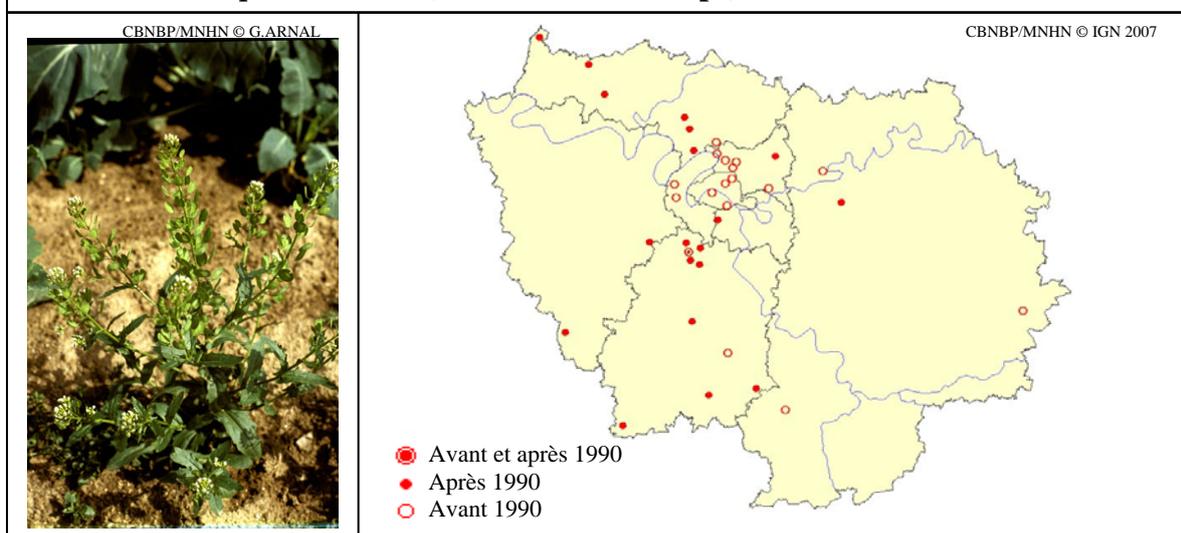


**Figure 7** : Peuplement de *Reynoutria japonica* Houtt. Dans la forêt domaniale des Buttes du Parisis

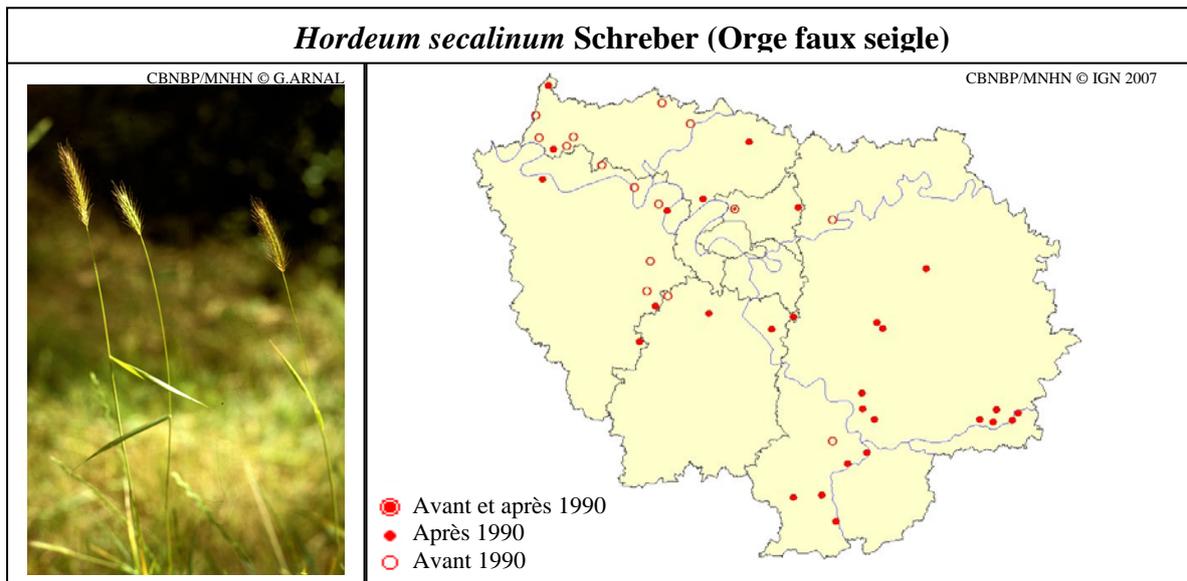
#### IV – 1.2 Les espèces patrimoniales (présentation et localisation)

***Descurainia sophia* (L.) Webb ex Prantl (Sisymbre sagesse) : déterminante ZNIEFF**

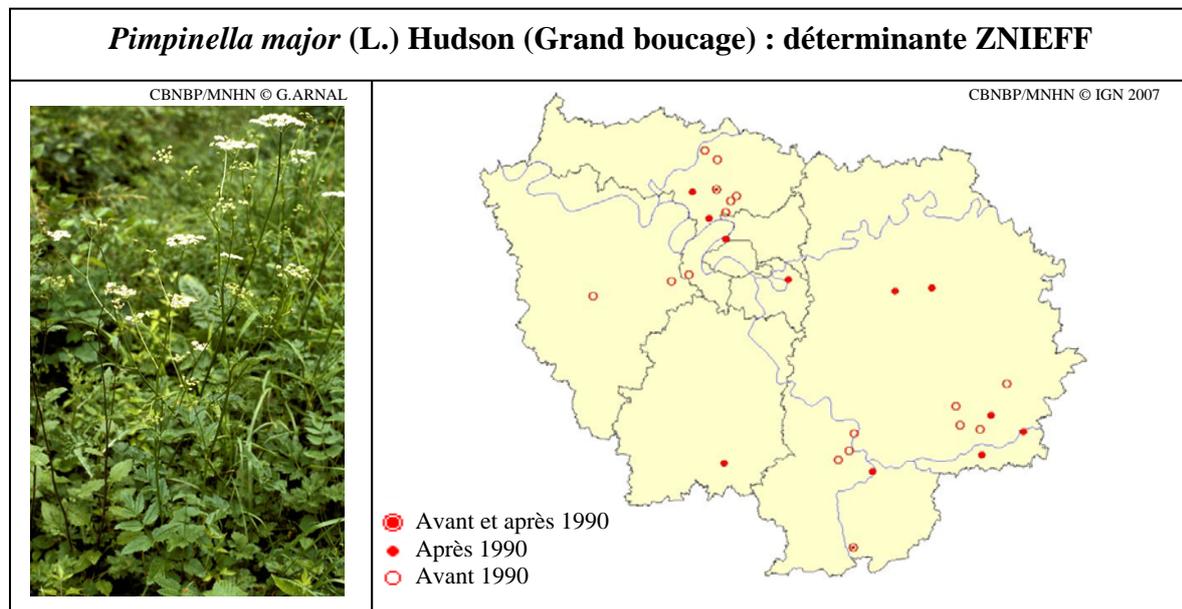
Le Sisymbre sagesse est une espèce annuelle de la famille des brassicacées. Il affectionne les terrains rudéralisés tels que les décombres ou les voies ferrés. Il se rencontre aussi souvent comme adventice. Extrêmement rare en Ile-de-France, il semble en forte régression dans la région. Autrefois principalement présent dans la vallée de la Seine, il ne se rencontre maintenant que très ponctuellement (4 données modernes). Il n'a pas été revu en 2007 dans le « Pré aux Lions », localisation de sa dernière observation.

***Thlaspi arvense* L. (Tabouret des champs) : déterminante ZNIEFF**

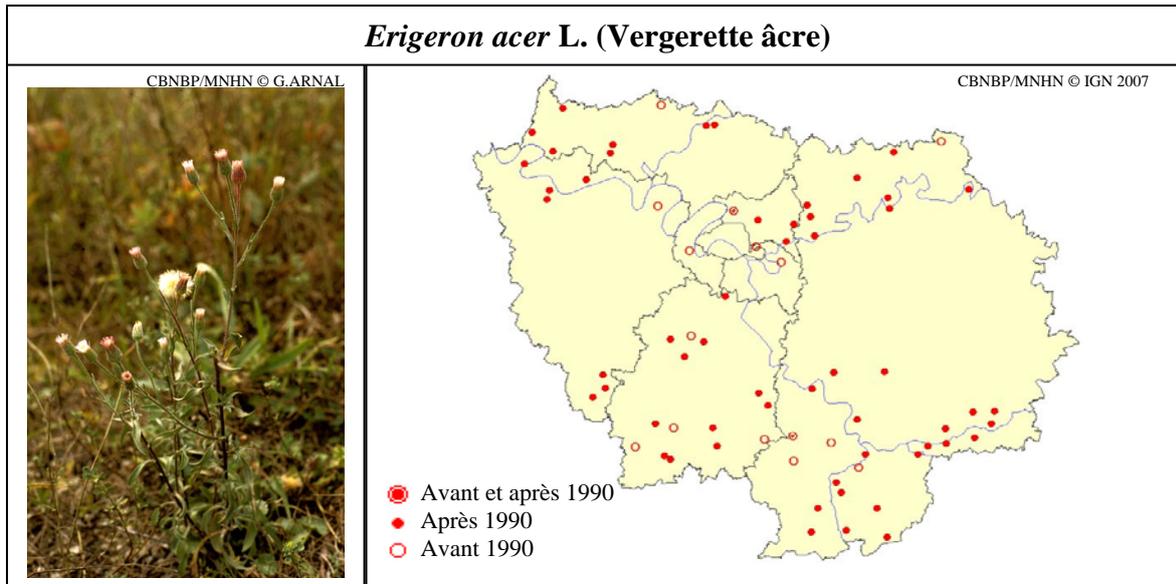
Le Tabouret des champs est une petite thérophyte de la famille des brassicacées. Facilement reconnaissable à ses siliques plates et rondes, il se rencontre principalement dans certaines moissons et cultures diverses. En régression forte dans la région suite à l'utilisation intensive de désherbants, il se rencontre encore de façon discontinue dans tous les départements franciliens mis à part dans les Hauts-de-Seine. Cette espèce a été observée, sur les « Buttes du Parisis » en bord de route, à proximité du cimetière de Corneilles-en-Parisis.



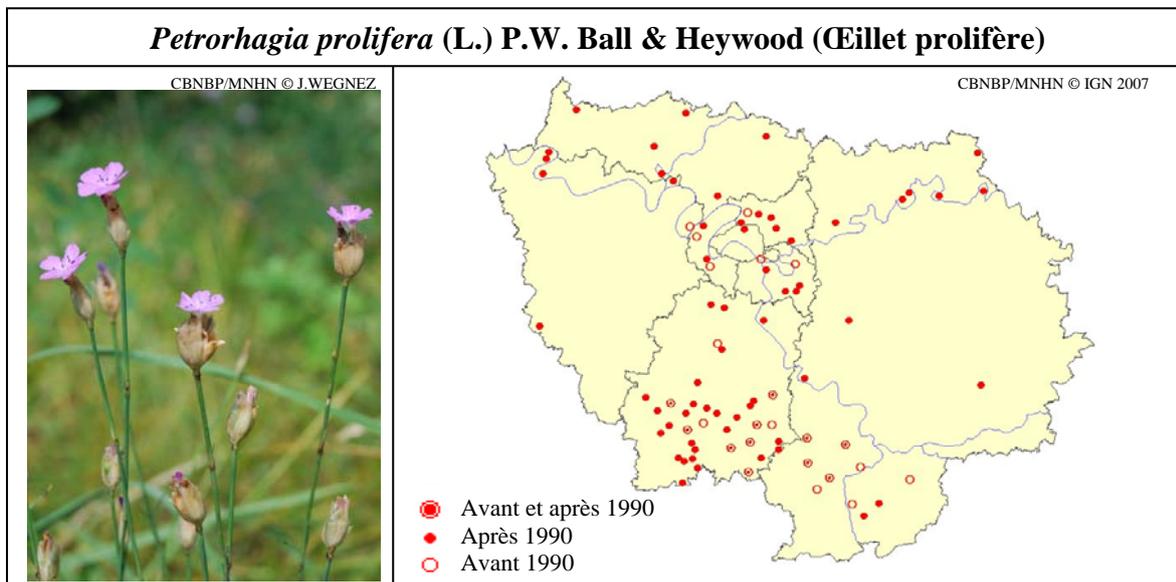
L'Orge faux seigle est une poacée très proche de l'Orge des rats. Il se distingue principalement par sa taille importante et la base épaisse de sa tige. Ordinairement inféodé à certaines prairies ou pâtures inondables, il se rencontre également dans certaines friches. En Ile-de-France, il se localise principalement dans la vallée de la Seine et du Loing, et se retrouve ponctuellement ailleurs. Observé en 2002 à proximité du cimetière de Cormeilles, il n'a malheureusement pas été réobservé en 2007.



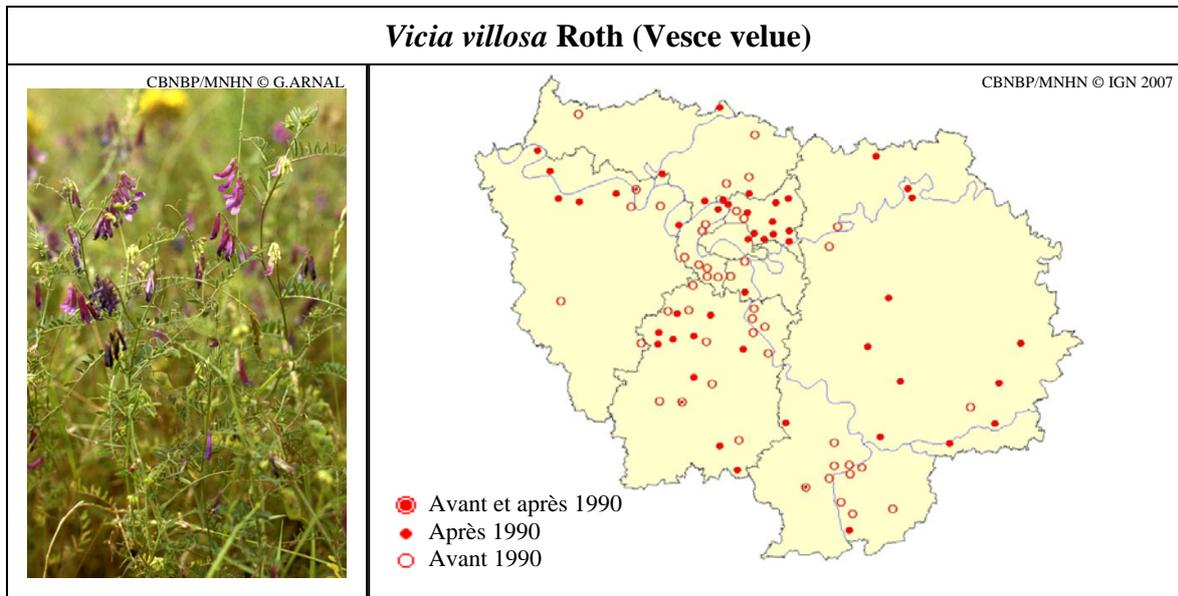
Le Grand boucage est une ombellifère vivace inféodée à certaines lisières et prairies de fauches fraîches. Difficile à déterminer du fait d'un polymorphisme prononcé, il se caractérise par ses fruits ovoïdes légèrement rugueux et comprimés. Cette espèce se rencontre dans une grande partie de l'Europe mais est très rare en Ile-de-France où elle se localise, principalement dans la vallée de la Seine ainsi que dans d'autres vallées comme l'Essonne, le Morin et la Marne. Elle n'a malheureusement pas été revue en 2007 au lieu-dit « les coteaux »



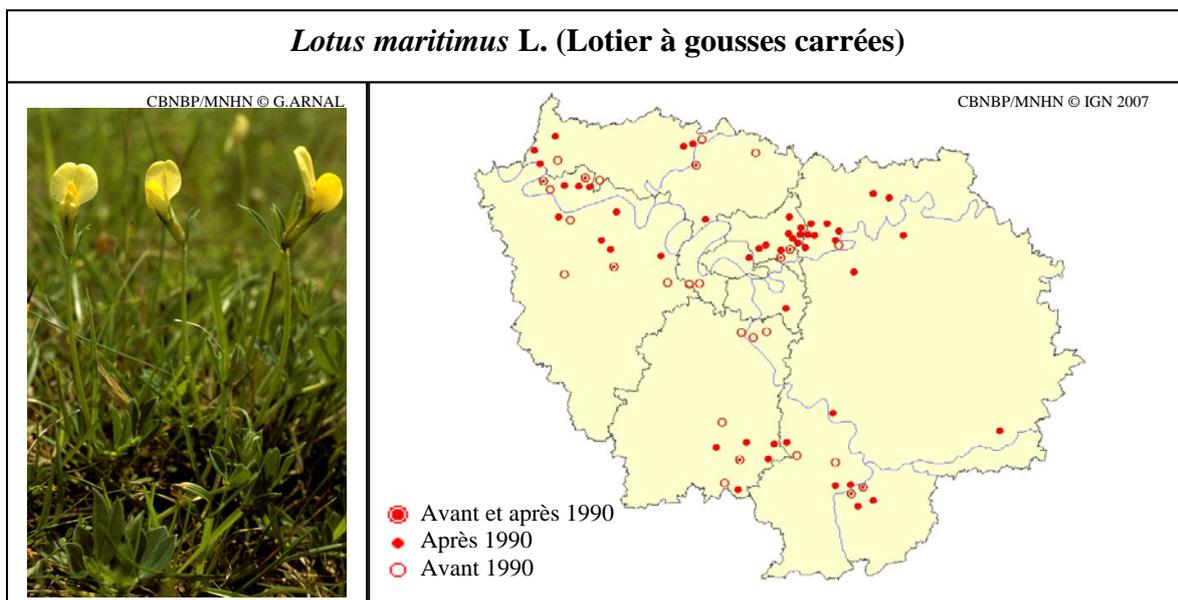
La Vergerette âcre est une astéracée des pelouses et friches xérophiles de préférence calcaires. C'est une espèce rudérale s'observant régulièrement le long des voies de communication. Elle possède une vaste aire de répartition géographique allant de l'Afrique du nord à l'Asie tempérée. En Ile-de-France, elle est considérée comme rare mais s'observe dans tous les départements franciliens mis à part les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne. Elle a été observée sur le site, au sein de la carrière Lambert.



L'Œillet prolifère est une caryophyllacée aux tiges dressées et aux feuilles linéaires. Elle affectionne principalement les pelouses xérophiles et calciclinales mais s'observe également sur certains remblais et espaces anthropisés. Assez rare dans la région, elle se localise principalement dans le Gâtinais mais également dans la petite couronne parisienne. Plus disparate ailleurs, elle est néanmoins mentionnée dans tous les départements franciliens. Observée sur le lieu-dit « les coteaux », elle forme une population importante.

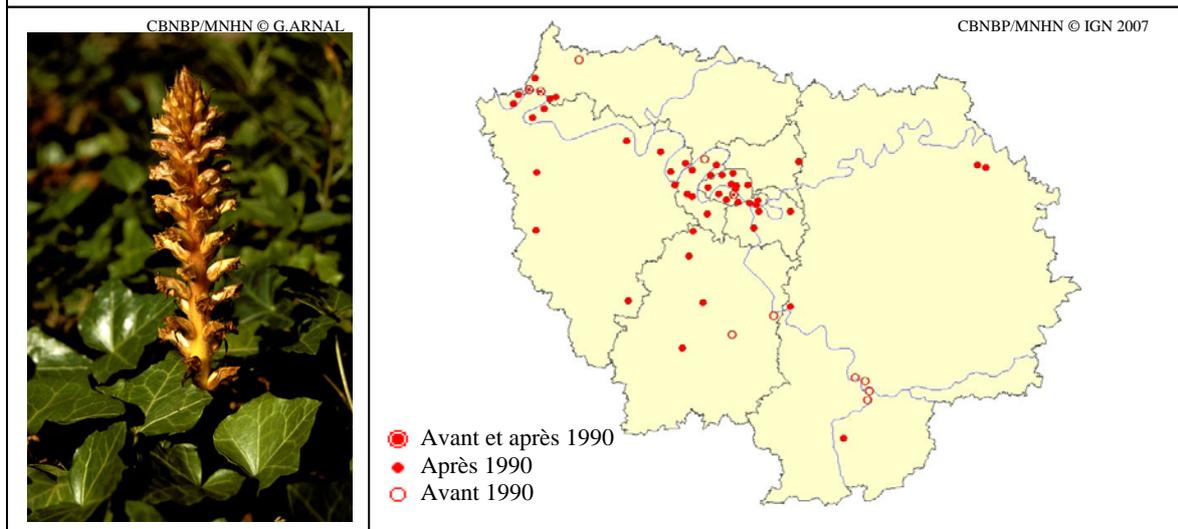


La Vesce velue est une annuelle de la famille des fabacées. C'est une espèce principalement prairiale qui se rencontre également assez fréquemment dans certaines friches sèches de sites industriels. Elle est assez bien dispersée dans la région avec toutefois une présence plus marquée dans la moitié nord de la petite couronne parisienne. Cette espèce ne semble pas menacée dans la région mais sa fréquence est néanmoins faible. Elle a été observée sur le domaine, au sein d'une friche du lieu dit « le Pré aux Biaumes ».



Le Lotier à gosses carrées est une petite hémicryptophyte de la famille des fabacées. Elle affectionne les prairies légèrement humides et supporte bien les sols azotés voire salés. Assez rare dans la région, elle possède une vaste aire de répartition géographique allant de l'Afrique du nord à l'Asie mineur. En Ile-de-France, sa répartition est assez discontinue. Elle se localise principalement dans le Gâtinais, dans le Vexin et la Seine-Saint-Denis et reste très dispersée ailleurs. Elle a été très fréquemment observée sur la Butte d'Orgemont.

***Orobanche hederæ* Duby (Orobanche du lierre)**



L’Orobanche du lierre est une espèce hémiparasite du lierre grimpant (*Hedera helix* L.). Assez rare dans la région, c’est une espèce rudérale qui se rencontre principalement à Paris intra-muros et sa petite couronne ainsi que dans la boucle de Moisson. Elle est très rare ailleurs. Sur le domaine des « Buttes du Parisis », elle a été observée en bord de route, à proximité du fort de Corneilles.



# Expertises botanique et phytosociologique du domaine régional des « Buttes de Paris » (95) Cartographie des espèces remarquables





## IV - 2 Les habitats naturels et semi-naturels

### IV - 2.1 Les habitats hygrophiles et aquatiques

#### IV - 2.1.1 Ourlets riverains mixtes (Code corine : 37.715)

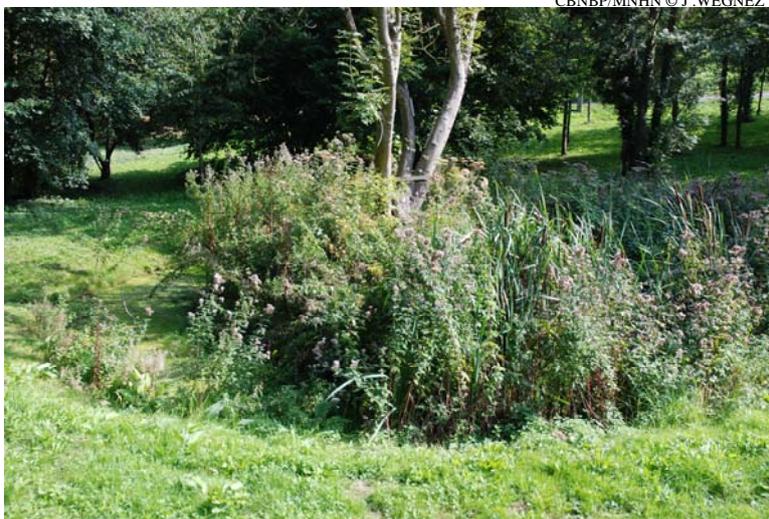
##### Correspondance phytosociologique

**Classe** : *FILIPENDULO ULMARIAE-CONVOLVULETEA SEPIUM* Géhu-Franck1987

**Ordre** : *Convolvuletalia sepium* Tüxen 1950

**Alliance** : *Convolvulion sepium* Tüxen in Oberdorfer 1947

Les ourlets riverains mixtes sont des formations hygrophiles généralement localisées en marge des mares et rivières riches en minéraux. Souvent en contact avec certaines formations de grands héliophytes tels que les typhaies et les phragmitaies par exemple avec lesquelles elles entretiennent des liens étroits. Ces ourlets se caractérisent par une végétation hygrophile, haute et dense, à floraison à prédominance estivale. Cette formation, rattachée à l'alliance phytosociologique du *Convolvulion sepium* est présente sur les « Buttes du Parisis » sur les berges de certaines mares « paysagères », principalement dans le parc du lieu-dit « les Cotillons ». Cet habitat est présent de manière très ponctuelle et se compose d'un cortège floristique pauvre. Il se compose d'*Eupatorium cannabinum* L. (Eupatoire chanvrine), *Angelica sylvestris* L. (Angélique sauvage), *Heracleum sphondylium* L. (Berce commune), *Epilobium hirsutum* L. (Epilobe hirsute), *Urtica dioica* L. (Grande ortie), *Solanum dulcamara* L. (Morelle douce-amère) et *Calystegia sepium* L. (Liseron des haies) entre autres. Malgré un intérêt botanique relatif, cet habitat singulier représente, d'un point de vue faunistique, un réel intérêt car il correspond potentiellement à une zone de refuge pour de nombreuses espèces. Enfin, cet habitat est considéré comme une zone humide et mérite de ce fait d'être favorisé et/ou conservé au sein du site.



**Figure 8** : Le *Convolvulion sepium* au niveau du parc paysager du lieu-dit « les Cotillons »



**Figure 9** : *Eupatorium cannabinum* L. (Eupatoire chanvrine)

## IV - 2.1.2 Roselières : Typhaie (Code corine : 53.13)

## Correspondance phytosociologique

**Classe** : *PHRAGMITO AUSTRALIS – MAGNOCARICETEA ELATAE* Klika in Klika et Novak 1941

**Ordre** : *Phragmitetalia australis* Koch 1926

**Alliance** : *Phragmition communis* Koch 1926

**Association** : *Typhetum latifoliae* Nowinski 1930

Les roselières sont des formations de grands héliophytes se localisant sur les marges vaseuses et submergées des mares et étangs riches en minéraux. Elles se retrouvent ainsi à un niveau topographique inférieur aux « ourlets riverains mixtes » précédemment décrits. D'un point de vue physiognomique, cet habitat se caractérise par une végétation dense et haute, dominée par de grands héliophytes à puissants rhizomes enfoncés dans la vase. Ils forment généralement des peuplements presque monospécifiques auxquels s'adjoignent quelques espèces des habitats voisins. La dénomination exacte de ces formations dépend de l'espèce prédominante les constituant. Il existe ainsi de nombreuses formes, présentant toute plus ou moins la même physiognomie. On distingue ainsi les phragmitaies, dominées par *Phragmites australis* (cav.) Steudel (Roseau commun), des typhaies dominées par *Typha latifolia* L. (Massette à larges feuilles) ou *Typha angustifolia* L. (Massette à feuilles étroites), des glycéraines et des scirpaies.



**Figure 10** : Le Typhetum latifoliae sur l'une des mares du lieu-dit « les MCotillons »



**Figure 11** : *Typha latifolia* L. (Massette à larges feuilles)

Sur le domaine des « Buttes du Parisis », un seul type a été observé à diverses reprises. Il s'agit d'une typhaie à *Typha latifolia* L. (Massette à larges feuilles) qui occupe une grande partie des divers points d'eau rencontrés. D'un point de vue phytosociologique, cet habitat est

donc rattaché à l'association du *Typhetum latifoliae*. Quelques espèces complètent localement le cortège floristique de cet habitat. On peut citer à titre d'exemple : *Lycopus europaeus* L. (Lycope d'Europe), *Calystegia sepium* (L.) R. Br. (Liseron des haies), *Iris pseudacorus* L. (Iris des roseaux) et *Epilobium hirsutum* L. (Epilobe hirsute).

Cet habitat est d'une grande tolérance aux assèchements estivaux ainsi qu'aux fortes pollutions. De ce fait, il se localise généralement sur les sites perturbés tels que les anciennes carrières ou autres bassins artificiels. Sur le site, il ne déroge pas à cette précision et se retrouve principalement sur les pièces d'eau de la carrière « Lambert » ainsi que sur certaines mares, comme au lieu-dit « Les Cotillons ».

Cet habitat ne représente que peu d'intérêt d'un point de vue floristique. Cependant, il revêt néanmoins un intérêt certain d'un point de vue paysager mais également en tant qu'espace de refuge pour de nombreuses espèces animales. Enfin, en tant que zone humide, cet habitat mérite conservation malgré un intérêt floristique faible.

#### IV - 2.1.3 Végétation flottant librement (Code corine : 22.41)

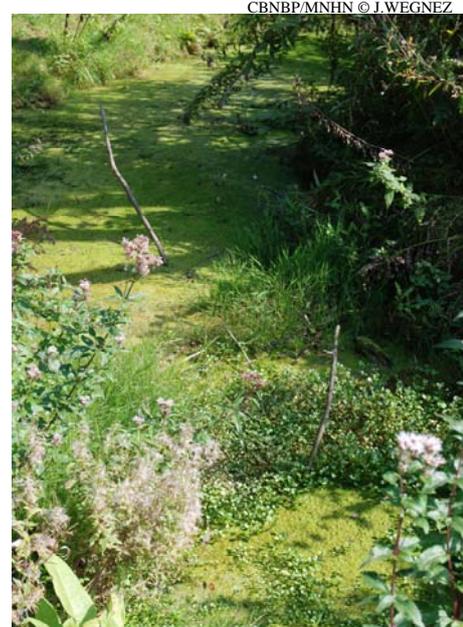
##### Correspondance phytosociologique

**Classe** : *LEMNETEA MINORIS* O. Bolos et Masclans 1955

**Ordre** : *Lemnetalia minoris* O. Bolos et Masclans 1955

**Alliance** : *Lemnion minoris* O. Bolos et Masclans 1955

Certaines mares présentent une végétation « libre, flottante à la surface de l'eau ». Cet habitat particulier s'installe généralement en contexte mésotrophe à eutrophe voire hypertrophe. Il se caractérise au sein du domaine des « buttes du Parisis » par une couverture importante et presque unispécifique de la petite lentille d'eau (*Lemna minor* L.). Bien qu'inscrit au sein de la directive européenne « habitat », la mauvaise intégrité floristique et structurelle de cet habitat ne lui permet pas d'être éligible à ce titre.



**Figure 12** : Tapis aquatique de *Lemna minor* (Petite lentille d'eau) dans une des mares du lieu-dit « Les Cotillons »

#### IV - 2.1.4 Tapis immergé de Characées (Code corine : 22.44)

##### Correspondance phytosociologique

**Classe** : *CHARETEA FRAGILIS* Fukarek ex Krausch 1964

**Ordre** : *Charetalia hispidae* Sauer ex Krausch 1964

**Alliance** : *Charion vulgaris* (Krause et lang in Oberdorfer) Krause 1981



**Figure 12** : Point d'eau temporaire abritant une population de Characées en bordure d'un chemin d'exploitation de la carrière « Lambert ».

Les tapis de Characées représentent un habitat particulier qui s'observe généralement, mais pas exclusivement, sur de petits plans d'eau souvent temporaires, résultant d'anciennes exploitations de sables par exemple. Cet habitat est souvent qualifié d'indicateur biologique car l'écologie de ces algues est généralement assez stricte. Trois ensembles de communautés sont définis dans la littérature. Ces ensembles sont dissociés en fonction de la qualité et de la permanence de l'eau. L'habitat présent sur les « Buttes du Parisis » se localise en contrebas d'une petite exploitation de sablons et représente très certainement un milieu éphémère. Il se compose majoritairement d'un tapis de Characées immergées du genre *Chara* qui n'a malheureusement pas été

identifié par faute de documentation suffisante. Néanmoins, d'après les caractéristiques environnementales du site (eau temporaires mésotrophes à légèrement eutrophes), nous avons rattaché cet habitat à l'alliance du *Charion vulgaris*.

## IV - 2.2 Les friches

### IV - 2.2.1 Présentation

Les friches correspondent à des végétations herbacées résultant de l'abandon de cultures agricoles ou d'autres terres anciennement exploitées et/ou perturbées par des actions anthropiques. Elles se caractérisent par une flore diversifiée, cosmopolite, composée de nombreuses vivaces et bisannuelles.

L'exploitation ancienne de nombreuses localités des « Buttes du Parisis » a favorisé la formation de nombreuses friches souvent de physionomie fort différentes. Cette hétérogénéité, mêlée aux faibles descriptions bibliographiques existantes à leur sujet pose un certain nombre de problèmes concernant le rattachement des diverses formations observées à des syntaxons phytosociologiques fins (association).

Malgré tout, toutes les friches observées ont été regroupées dans deux groupes principaux (alliance) en fonction de leurs caractéristiques stationnelles et floristiques.

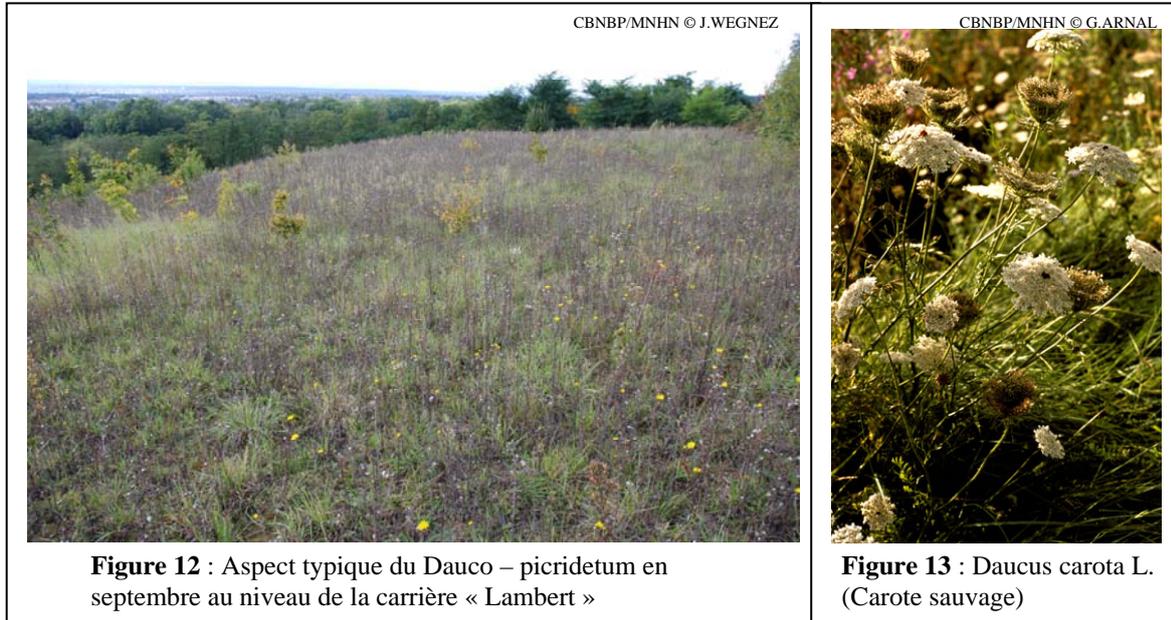
### IV - 2.2.2 Friches vivaces mésophiles à mésoxérophiles

(Code corine : 87.1)

Correspondance phytosociologique
<p><b>Classe</b> : <i>ARTEMISIETEA VULGARIS</i> Lohmeyer , Preising et Tüxen 1951</p> <p><b>Ordre</b> : <i>Onopordetalia acanthii</i> Br.-Bl. 1944</p> <p><b>Alliance</b> : <i>Daucus carotae – Melilotion albi</i> Görs 1966</p> <p><b>Association</b> : <i>Daucus carotae – Picridetum hieracioidis</i> Görs 1966</p>

Les friches rattachées à cette association sont les plus représentées au sein du domaine. Elles s'observent en conditions mésophiles à mésoxérophiles sur sols filtrants et principalement mésotrophes. Ces friches se caractérisent généralement par la domination de deux espèces, *Daucus carota* L. (carotte sauvage) et *Picris hieracioides* L. (Picride éperviaire). S'adjoint à ce petit cortège, une multitude d'espèces compagnes telles que *Orobanche picridis* F.W. Schultz (Orobanche de la picride), *Picris echioides* L. (Picride vipérine), *Melilotus albus* Medik. (Mélilot blanc), *Odontites vernus* (Bellardi) Dumort (Euphrase rouge), *Linaria vulgaris* Miller (Linaire commune), *Echium vulgare* L. (Vipérine commune)... ainsi que quelques espèces prairiales et/ou des pelouses calcaires telles que *Petrorhagia prolifera* L. (Eillet prolifère), *Inula salicina* L. (Inule à feuilles de saule), *Arrhenatherum elatius* (Fromental élevé) et bien d'autres. Ce type de friche est largement dominant sur le domaine. Il occupe principalement les anciennes carrières remblayées mais également une partie de la carrière « Lambert ». Cet habitat présente un intérêt écologique

« moyen ». Il se compose en effet, d'une flore banale bien que ponctuellement, certaines espèces d'intérêt puissent y être trouvées telles que *Petrorhagia prolifera* L. (Oeillet prolifère), *Erigeron acer* L. (Vergerette âcre) et *Pimpinella major* L. Hudson (Grand boucage), observées sur le domaine au sein de cet habitat.



Une friche mésoxérophile atypique a été observée sur une partie des secteurs remblayés de la carrière « Lambert ». Il s'agit d'une formation à *Carlina vulgaris* L. (Carline commune) auquel s'adjoignent peu d'espèces compagnes. On rencontre principalement des espèces à caractères acidophile et oligotrophe telles que *Cytisus scoparius* L. (Genet à balais), *Sanguisorba minor* Scop. (Petite pimprenelle), *Centaureum erythraea* Rafn (Petite centaurée commune), *Festuca ovina* gr. (Fétuque du groupe ovina) et ponctuellement *Calluna vulgaris* L. (Callune) et *Blackstonia perfoliata* (L.) Hudson (Chlore perfoliée). En condition hémisciaphile, ce cortège s'enrichit de quelques espèces de lisières acides telles que *Melampyrum pratense* L. (Mélampyre des prés) et *Deschampsia flexuosa* (L.) Trin (Canche flexueuse). Cet habitat particulier est atypique car dépourvu des espèces caractéristiques des friches mésoxérophiles précédemment présentées. Néanmoins, ses conditions environnementales (mésotrophe et mésoxérophile) et l'absence de description bibliographique nous a conduit à le rattacher, non pas à l'association précédente par manque de convergences mais néanmoins à l'ordre des *Onopordetalia acanthii* qui correspond aux friches thermophiles de nos régions. L'origine de cette formation reste énigmatique mais le tassement extrême du sol peut être une hypothèse plausible. Ce faciès semble évoluer en une lande à *Cytisus*

*scoparius* L. (Genet à balais) et *Ulex europaeus* L. (Ajonc d'Europe) qui sera décrite ultérieurement.



**Figure 14** : Aspect du faciès à *Carlina vulgaris* L. (Carline commune) sur sable au sein de la carrière « Lambert »



**Figure 15** : *Carlina vulgaris* L. (Carline commune)

### Correspondance phytosociologique

**Classe** : *ARTEMISIETEA VULGARIS* Lohmeyer , Preising et Tüxen 1951

**Ordre** : *Artemisietalia vulgaris* Tüxen 1947

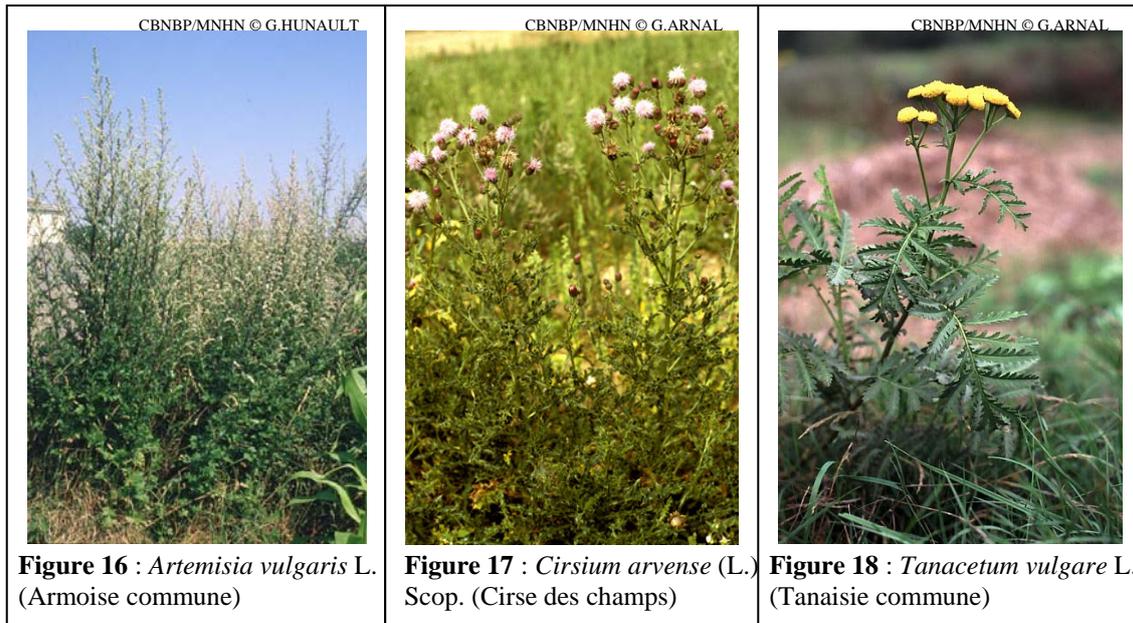
**Alliance** : *Dauco carotae – Melilotion albi* Görs 1966

**Association** : *Tanaceto vulgaris - Artemisietum vulgaris* Sissingh 1950

Cet habitat correspond à une variante proche de l'habitat précédent. Il s'établit en conditions légèrement plus riche et se caractérise donc par une strate herbacée plus haute et plus dense. On y observe de multiples espèces telles que *Artemisia vulgaris* L. (Armoise commune), *Tanacetum vulgare* L. (Tanaïsie commune), *Urtica dioica* L. (Grande ortie), *Dipsacus fullonum* L. (Cabaret des oiseaux) , *Rumex obtusifolius* L. (Patience à feuilles obtuses), *Calystegia sepium* (L.) R. Br. (Liseron des haies), *Humulus lupulus* L. (Houblon) *Pastinaca sativa* L. (Panais cultivé) et bien d'autres.

C'est au sein de cet habitat que la Vesce velue (*Vicia villosa* Roth) a été observée. Cependant, l'intérêt écologique de cet habitat reste très limité.

Cet habitat s'observe classiquement en bord de route et se rapproche quelquefois de certaines prairies de fauche par sa physionomie souvent imprimée par les graminées. Au sein du domaine, il a été identifié sur le lieu-dit « le Pré des Biaumes », en contact avec une prairie de fauche.

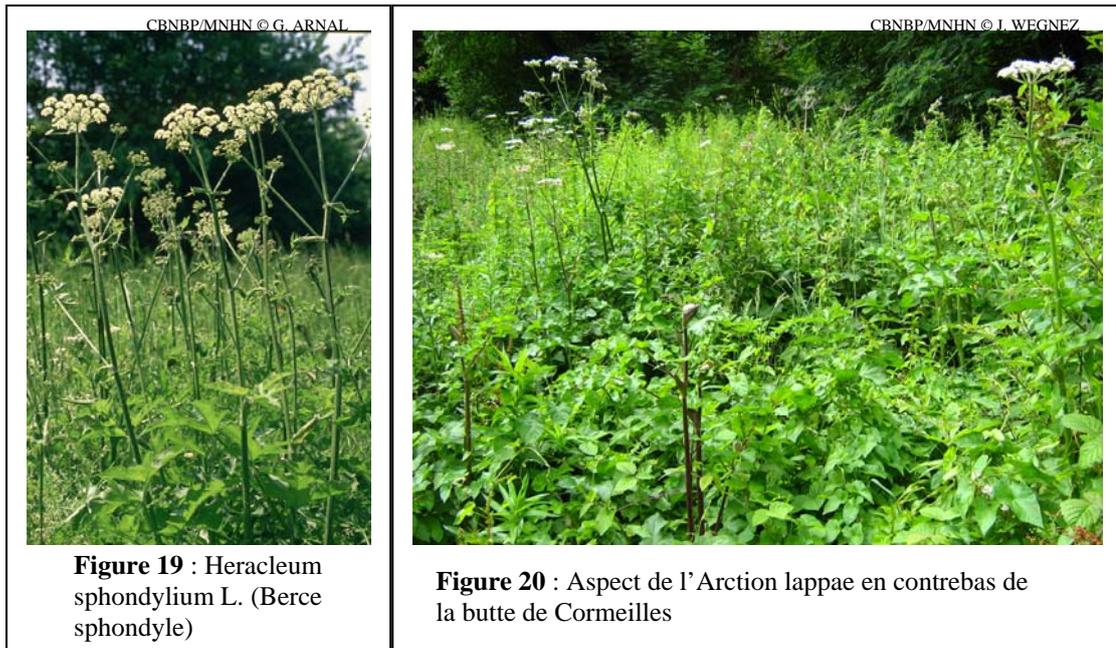


#### IV - 2.2.3 Friches vivaces nitrophiles (Code corine : 87.1)

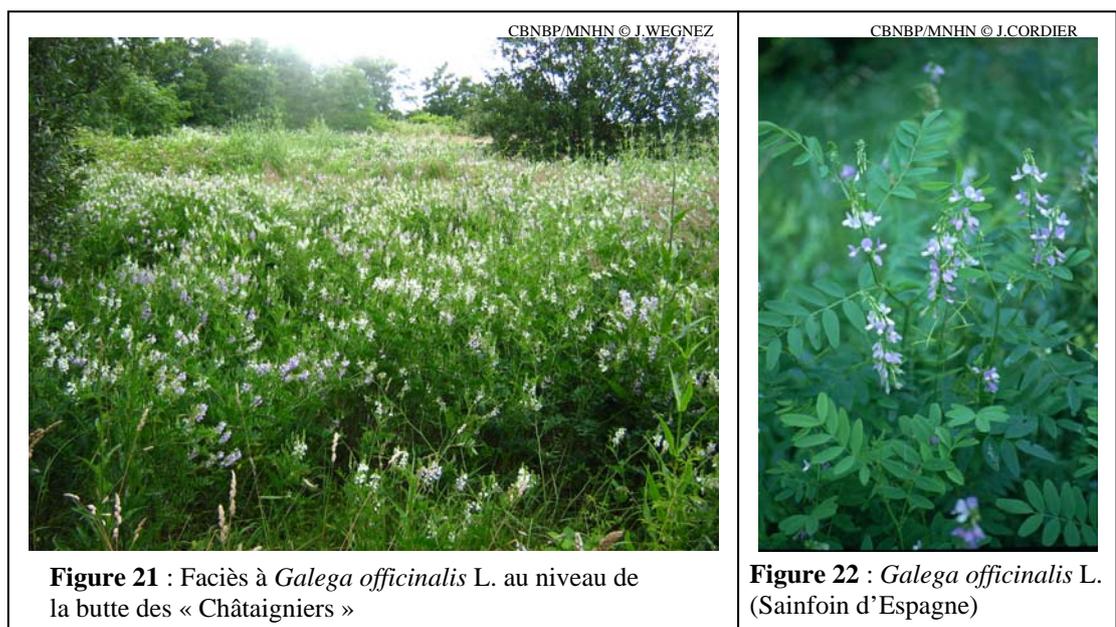
Correspondance phytosociologique
<p><b>Classe</b> : <i>ARTEMISIETEA VULGARIS</i> Lohmeyer , Preising et Tüxen 1951</p> <p><b>Ordre</b> : <i>Artemisietalia vulgaris</i> Tüxen 1947</p> <p><b>Alliance</b> : <i>Arction lappae</i> Tüxen 1947</p>

Les friches rattachées à cet habitat correspondent à des formations plus nitrophiles et hygrophiles que les précédentes. Le cortège floristique est très différent des friches exposées précédemment. Deux faciès ont été distingués sur le domaine, tous deux d'un intérêt floristique relatif:

1. le premier se caractérise par une végétation dense et assez haute composée en partie par quelques espèces lianiformes telles que *Calystegia sepium* L. R. Br. (Liseron des haies) et *Bryonia dioica* Jacq. (Bryone dioïque) ainsi que par une strate herbacée caractérisée par *Heracleum sphondylium* L. (Berce commune) *Carduus crispus* L. (Chardon crépu), *Eupatorium cannabinum* L. (Eupatoire à feuilles de chanvre), *Angelica sylvestris* L. (Angélique sauvage), *Stachys sylvatica* L. (Epiaire des bois) et *Solidago canadensis* L. (Solidage du canada) entre autres. Ce faciès s'observe principalement en contrebas des buttes au niveau des affleurements marneux qui entraînent une disponibilité en eau supérieure. En complément de cette hydromorphie importante, la forte teneur en azote résulte certainement de l'ancienne vocation agricole de ces localités.



2. Le second faciès correspond à une variante atypique de *l'Arction lappae*. Il s'agit d'une formation dense, dominée par le Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis* L.), cette espèce est considérée comme « invasive potentielle ». Elle forme localement un tapis presque monospécifique au sein duquel quelques espèces supplémentaires arrivent à s'implanter. Ce faciès se localise principalement sur la butte des « Châtaigniers » à Argenteuil. Il nous semble important de surveiller la dynamique de cet habitat en raison du caractère invasif probable de cette espèce sur le site. Des actions devront être prises en cas d'expansion avérée de cette espèce.



## IV - 2.3 Les prairies et pâturages

### IV - 2.3.1 Prairies de fauche des plaines médio-européennes

(Code corine : 38.22)

#### Correspondance phytosociologique

**Classe** : *ARRHENATHERETEA ELATIORIS* Br.Bl. 1949

**Ordre** : *Arrhenatheretalia elatioris* Tüxen 1931

**Alliance** : *Arrhenatherion elatioris* Koch 1926

Les prairies de fauche sont des formations résultant de fauches périodiques qui favorisent les espèces à croissance basale telles que les graminées. Généralement, les prairies de fauche présentes en Ile-de-France sont rattachées à l'alliance de *l'Arrhenatherion elatioris*. Cette dénomination provient de la dominance régulière du Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius* (L.) Beauv.) au sein de cet habitat. Sur le domaine, trois localités présentent des formations prairiales de ce type, il s'agit du « Pré des Biaumes », « la Breuse » ainsi que sur la partie sommitale de la butte d'Orgemont.



**Figure 23** : Aspect de la prairie de fauche en fin d'été

Ces prairies, certainement issues d'ensemencements artificiels, se composent d'un cortège floristique dominé principalement par les Poacées telles que *Arrhenatherum elatius* L. (Fromental élevé), *Dactylis glomerata* L. (Dactyle aggloméré), *Poa pratensis* L. (Pâturin des prés) et *Festuca arundinacea* Schreber (Fétuque faux roseau). S'adjoignent à ce cortège, de nombreuses espèces observées dans certaines friches. On peut citer à titre d'exemple *Daucus carota* L. (Carotte sauvage), *Achillea millefolium* L. (Achillée millefeuille), *Picris hieracioides* L. (Picride éperviaire), *Echium vulgare* L. (Vipérine commune), *Vicia cracca* L. (Vesce cracca), *Tanacetum vulgare* L. (Tanaisie commune) et *Artemisia vulgaris* L. (Armoise)

commune). Enfin, s'adjoignent à ces dernières, des espèces plus caractéristiques des prairies de fauche telles que *Centaurea jacea* gr L. (Centaurée du groupe jacée), *Vicia sativa* L. (Vesce cultivée), *Campanula rapunculus* L. (Campanule raiponce), *Lotus coniculatus* L. (Lotier corniculé) et *Agrimonia eupatoria* L. (Aigremoine eupatoire) pour ne citer qu'elles. Ce cortège floristique se rapproche fortement des friches mésophiles du **Tanaceto vulgare – Artemisietum vulgare** précédemment présentées.

Malgré l'intérêt botanique relatif de ces formations prairiales, elles présentent un intérêt paysager incontestable qu'il convient de conserver.



**Figure 24** : *Centaurea jacea* gp.L. (Centaurée jacée)



**Figure 25** : *Vicia sativa* L. (Vesce cultivée)



**Figure 26** : *Campanula rapunculus* L. (Campanule raiponce)

#### IV - 2.3.2 Pâtures mésophiles (Code corine : 38.1)

<b>Correspondance phytosociologique</b>
<p><b>Classe</b> : <i>ARRHENATHERETEA ELATIORIS</i> Br.Bl. 1949</p> <p><b>Ordre</b> : <i>Trifolio repentis – Phleetalia pratensis</i> Passarge 1969</p> <p><b>Alliance</b> : <i>Cynosurion cristati</i> Tüxen 1947</p>

Certains secteurs du domaine correspondent à des prairies pâturées principalement par des chevaux. Ces prairies se caractérisent par une végétation basse ponctuellement interrompue par des zones de refus à végétation plus haute. L'action du pâturage entraîne un tassement du sol et indirectement une augmentation des conditions hygromorphiques. De plus, les déjections conduisent à un enrichissement important du sol.



**Figure 27** : Prairie pâturée par des chevaux au sein de la forêt domaniale des « Buttes du Parisis »

Lors des prospections effectuées en 2007, il ne nous a pas été possible de prospector ces pâtures précisément pour différentes raisons :

- Propriété privée au lieu-dit « Buffet »
- Fauche précoce des prairies dans la forêt domaniale des « Buttes du Parisis ».

Cependant, un relevé a néanmoins été réalisé mais ne prétend pas être exhaustif concernant les espèces en présence dans ces secteurs. Malgré ce manque d'informations, nous avons rattaché ces secteurs à l'alliance phytosociologique du *Cynosurion cristati*.

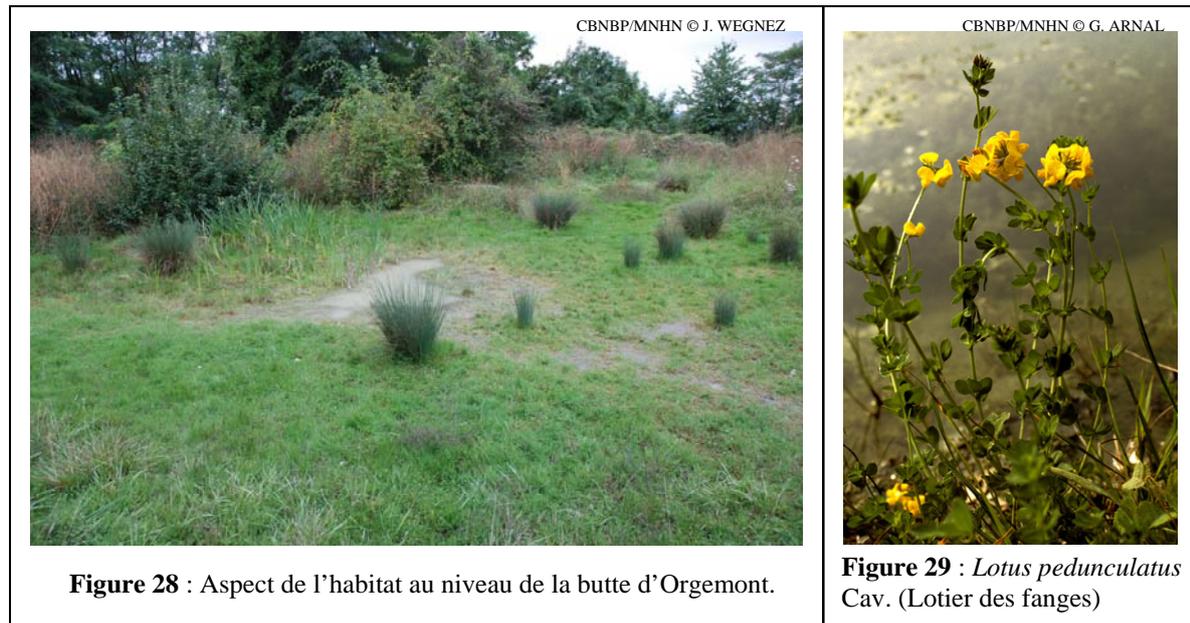
Le cortège floristique se caractérise par la présence d'espèces « banales » rarement spécifiques comme *Urtica dioica* L. (Grande ortie), et *Veronica persica* Poiret (Véronique de Perse) ainsi que des espèces des lieux piétinés telles que *Lolium perenne* L. (Ivraie vivace), *Capsella bursa pastoris* L. Medik. (Capselle bourse-à-pasteur) et *Taraxacum ruderalia* L. (Pissenlit commun).

#### IV - 2.3.3 Jonchaies hautes (Code corine : 53.5)

<b>Correspondance phytosociologique</b>
<p><b>Classe</b> : <i>AGROSTIETEA STOLONIFERAE</i> Müller et Görs 1969</p> <p><b>Ordre</b> : <i>Potentillo anserinae – Polygonetalia avicularis</i> Tüxen 1947</p> <p><b>Alliance</b> : <i>Potentillion anserinae</i> Tüxen 1947</p>

Certaines petites dépressions topographiques présentes au sein du domaine se caractérisent par une végétation proche des prairies inondables. En effet, ces secteurs doivent s'apparenter à des mares, lors de phénomènes pluvieux importants en période hivernale. Ces

brèves périodes d'inondations laissent places en été à l'expression d'un cortège floristique rattachable à celui des prairies inondables pâturées.



**Figure 28** : Aspect de l'habitat au niveau de la butte d'Orgemont.

**Figure 29** : *Lotus pedunculatus* Cav. (Lotier des fanges)

On observe ainsi *Juncus inflexus* L. (Jonc glauque), *Juncus articulatus* L. (Jonc noueux) et *Juncus conglomeratus* L. (Jonc aggloméré) mais également, *Lotus maritimus* L. (Lotier à gousse carrée), *Lotus pedunculatus* Cav (Lotier des fanges), *Echinochloa crus-galli* (L.) P. Beauv. (Pied-de-coq), *Agrostis stolonifera* L. (Agrostide stolonifère) et *Agrostis canina* L. (Agrostide des chiens) auxquels se rajoutent diverses compagnes. Sur les niveaux topographiques les plus bas, fréquemment inondés, il est possible d'observer des espèces ordinairement inféodées aux mares telles que *Iris pseudacorus* L. (Iris jaune) et *Polygonum persicaria* L. (Renouée persicaire) par exemple.

De par ces caractéristiques, nous avons rattaché ces formations à la classe phytosociologique des *Agrostietea stoloniferae* qui correspond aux prairies pacagées inondables de nos régions. Nous avons plus précisément rattaché cet habitat à l'Alliance du *Potentillion anserinae* qui désigne une variante des secteurs « pâturés ou non », nous semblant plus en accord avec les observations faites sur le domaine.

#### IV – 2.4 Les clairières et lisières forestières

##### IV - 2.4.1 Clairières herbacées forestières (Code corine : 31.871)

###### Correspondance phytosociologique

**Classe** : *EPILOBIETEA ANGUSTIFOLII* Tüxen et Preising ex von Rochow 1951

**Ordre** : *Atropetalia belladonnae* Vliegler 1937

**Alliance** : *Epilobion angustifolii* Tüxen ex Eggler 1952

Quelques secteurs du domaine ont fait l'objet d'une coupe « à blanc » des espèces arborées. Cette pratique entraîne, en contexte acide et mésophile, la formation d'un groupement végétal particulier rattachable à l'Alliance de *Epilobion angustifolii*.

La coupe radicale de la forêt entraîne des modifications environnementales importantes :

- tassement du sol par les engins sylvicoles ;
- augmentation des conditions d'hygromorphie du sol par diminution de l'évapotranspiration ;
- enrichissement du sol ;
- augmentation considérable des conditions d'éclaircissement.

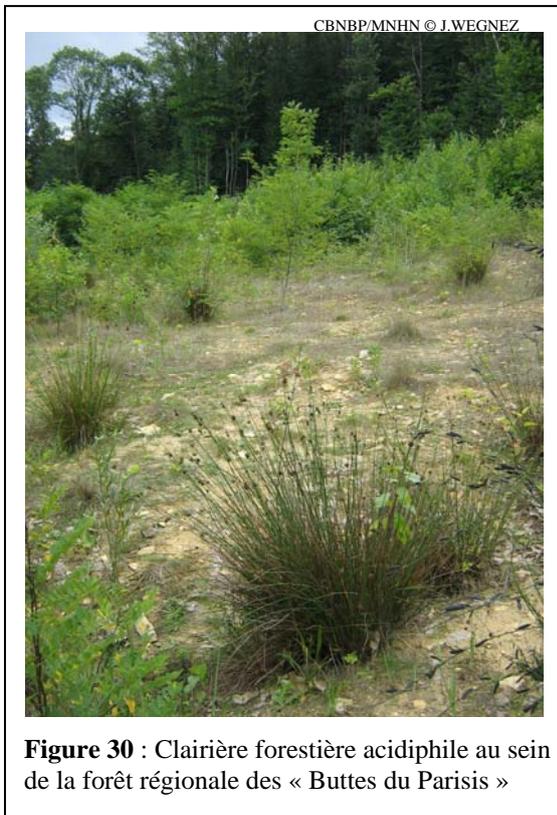


Figure 30 : Clairière forestière acidiphile au sein de la forêt régionale des « Buttes du Parisis »

En conséquence, une flore particulière profite de ces modifications pour se développer et former un habitat singulier et temporaire qualifié de clairière herbacée acidiphile. Les deux secteurs en présence sur le domaine correspondant à ces caractéristiques semblent avoir été particulièrement perturbés par les travaux sylvicoles (tassement important du sol). La flore en présence se compose de nombreuses espèces des sols tassés et particulièrement des joncs telles que *Juncus tenuis* Wild. (Jonc grêle), et *Juncus conglomeratus* L. (Jonc aggloméré) mais également de diverses espèces acidiphiles fréquemment observables dans cet habitat telles que *Veronica officinalis* L. (Véronique

officinale), *Carex pilulifera* L. (Laîche à pillules), *Calluna vulgaris* (L.) Hull. (Callune),

*Agrostis stolonifera* L. (Agrostide stolonifère), *Cytisus scoparius* (L.) Link (Genêt à balai) et *Calamagrostis epigejos* (L.) Roth (Calamagrostide commune)... Quelques essences arborescentes colonisent également le milieu. Ainsi, *Castanea sativa* Miller (Châtaignier), *Betula alba* L. (Bouleau blanc), *Acer pseudoplatanus* (L.) (Erable sycomore) représentent un petit cortège floristique assez typique de l'habitat forestier initial. Conjointement à ces espèces, deux espèces problématiques colonisent également le milieu avec une dynamique souvent forte. Il s'agit de *Robinia pseudoacacia* L. (Robinier faux-acacia) et *Buddleja davidii* Franchet (Arbre aux papillons). Ces espèces sont à surveiller et leur expansion à contrôler, si le gestionnaire souhaite reconstituer un habitat forestier « typique ».

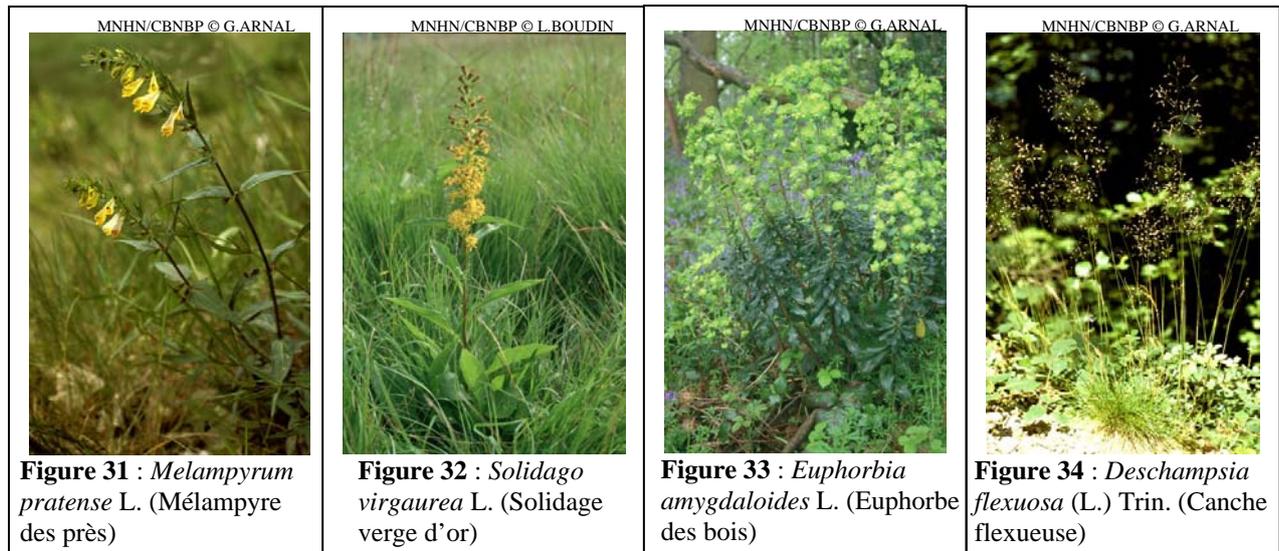
#### IV - 2.4.2 Lisières acidiphiles (Code corine : 34.4)

<b>Correspondance phytosociologique</b>
<b>Classe</b> : <i>MELAMPYRO PRATENSIS – HOLCETEA MOLLIS</i> Passarge 1994
<b>Ordre</b> : <i>Melampyro pratensis – Holcetalia mollis</i> Passarge 1979
<b>Alliance</b> : <i>Potentillo erectae – Holcion mollis</i> Passarge 1979
<b>Association</b> : <i>Holco mollis – Teucrietum scorodoniae</i> Passarge 1979

Sur le pourtour de la carrière « Lambert », en limite de la forêt, s'observe une lisière forestière acidiphile. Les lisières correspondent à une zone de contact entre un milieu forestier et une surface « ouverte » de type prairial. Cette caractéristique spatiale entraîne des conditions environnementales particulières. Ainsi, les conditions d'éclairement sont hémisciaphiles et les conditions trophiques sont relativement fortes et liées à une activité microbienne intense. Cette dernière résulte d'une quantité de matière organique morte importante et d'une luminosité plus accentuée qu'en forêt. De par ces caractéristiques, les lisières forment un habitat singulier qui se compose de trois groupes d'espèces en mélange :

1. des espèces sylvatiques : *Deschampsia flexuosa* (L.) Trin. (Canche flexueuse), *Euphorbia amygdaloides* L. (Euphorbe des bois), *Lonicera periclymenum* L. (Chèvrefeuille des bois) par exemple
2. des espèces de milieu ouvert : *Lotus corniculatus* L. (Lotier corniculé), *Calluna vulgaris* (L.) Hull (Callune) et *Origanum vulgare* L. (Origan commun) par exemple
3. des espèces caractéristiques des lisières : *Melampyrum pratense* L. (Mélampyre des prés), *Solidago virgaurea* L. (Solidage verge d'or) et *Agrostis capillaris* L. (Agrostide capillaire) par exemple

De nombreuses espèces complètent les précédentes. Cet habitat présente donc une forte diversité floristique sans toutefois abriter d'espèces d'intérêt patrimonial.



#### IV - 2.5 Les fourrés, landes et phase pionnière forestière

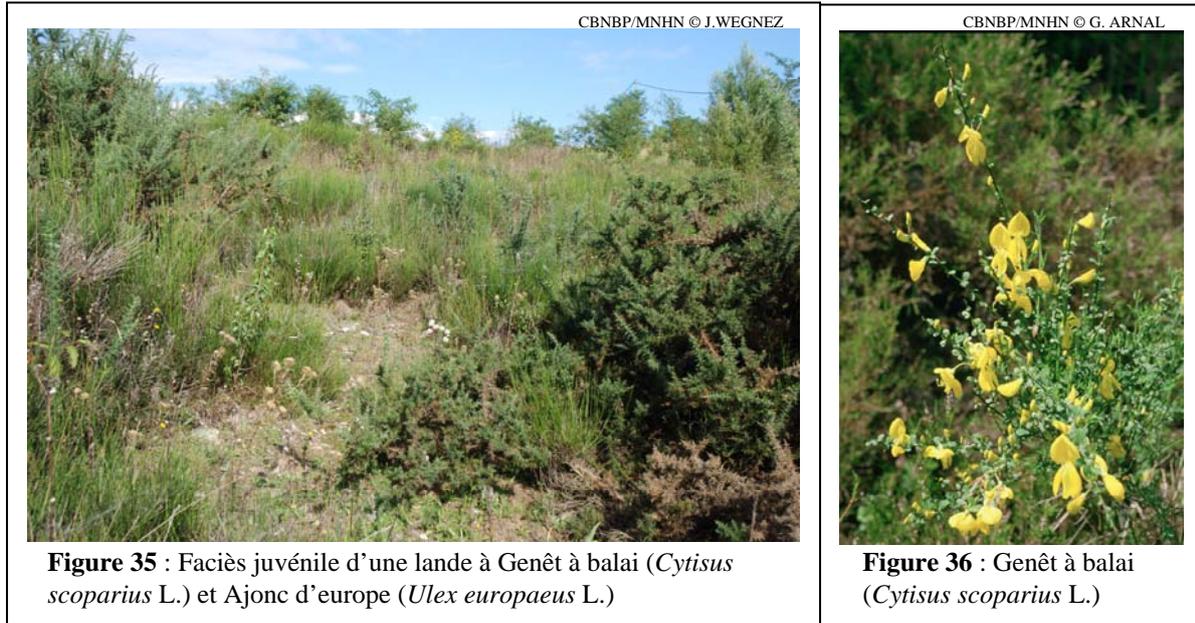
##### IV - 2.5.1 Landes médio-européennes à *Cytisus scoparius*

(Code corine : 31.8411)

<b>Correspondance phytosociologique</b>
<p><b>Classe :</b> <i>CYTISETEA SCOPARIO – STRIATI</i> Rivas-Martinez 1975</p> <p><b>Ordre :</b> <i>Cytisetalia scopario – striatii</i> Rivas-Martinez 1975</p> <p><b>Alliance :</b> <i>Sarothamnion scoparii</i> Tüxen ex Oberdorfer 1957</p>

Les landes à Genêts à balai (*Cytisus scoparius* L.) correspondent à un faciès de recolonisation forestière en conditions acidiclinales et mésoxérophiles mais légèrement eutrophes.

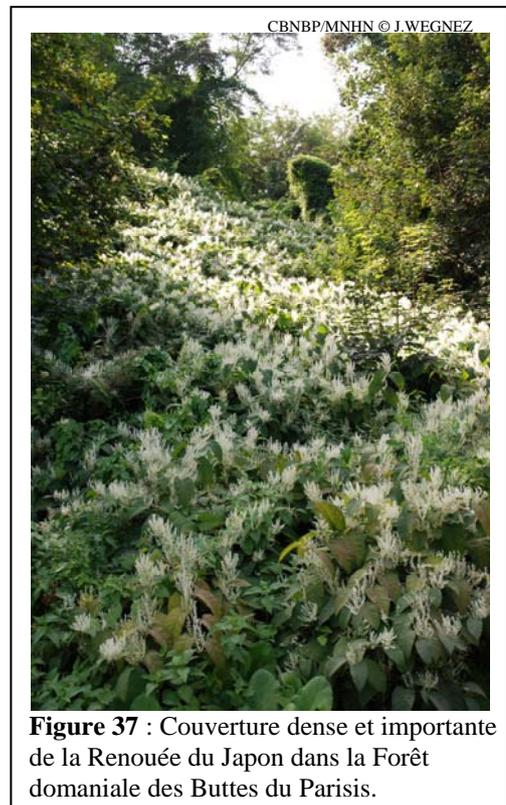
Sur le site, deux localités ont été recensées. La première se localise au sein de la carrière « Lambert » et correspond certainement au vieillissement de la friche mésoxérophile à Carline commune précédemment exposée (Cf. p 36). Elle se caractérise par la codominance du Genêt à balai et de l'Ajonc d'Europe auxquels s'adjoignent de nombreuses espèces de la friche à *Carlina vulgaris* L. (Carline commune) telles que *Centaureum erythraea* Rafn (Petite centauree commune), *Blackstonia perfoliata* L. (Chlore perfoliée), *Sanguisorba minor* L. (Petite pimprenelle). La seconde se localise dans la forêt domaniale des « Buttes du Parisis » et correspond probablement à un faciès de vieillissement d'une coupe forestière (*Epilobion angustifolii*). Cette dernière se caractérise par une dominance presque monospécifique du Genet à balais qui forme une strate dense et haute. Toutefois, quelques espèces supplémentaires arrivent à s'exprimer telles que *Trifolium arvense* L. (Trèfle des champs), *Ulex europaeus* L. (Ajonc d'Europe), ainsi que de nombreuses espèces des friches mésophiles comme *Picris hieracioides* L. (Picride éperviaire) et *Daucus carota* L. (Carotte sauvage).



#### IV - 2.5.2 Fourrés médio-européens (Code corine : 31.83)

Correspondance phytosociologique
<p><b>Classe</b> : <i>CRATAEGO MONOGYNAE – PRUNETEA SPINOSAE</i> Tüxen 1962</p> <p><b>Ordre</b> : <i>Prunetalia spinosae</i> Tüxen 1952</p> <p><b>Alliance</b> : <i>Carpino betuli – Prunion spinosae</i> Weber 1974</p> <p><b>Association</b> : <i>Ulmo minoris – Sambucetum nigrae</i> de Foucault 1991</p>

Cet habitat arbustif correspond à un stade de vieillissement des diverses friches précédemment exposées. Il s'agit donc d'un stade de recolonisation forestière en contexte rudéral. D'un point de vue physiologique, cet habitat se caractérise régulièrement par une dominance forte de lianes telles que *Clematis vitalba* L. (Chèvrefeuille) qui forment une strate dense. S'adjoignent à cette dernière, diverses espèces arbustives typiques des fourrés médio-européens. On observe ainsi fréquemment *Prunus spinosa* L. (Prunellier), *Cornus sanguinea* L. (Cornouiller sanguin), *Crataegus monogyna* Jacq. (Aubépine à un style), mais également *Sambucus nigra* L. (Sureau noir), *Sambucus ebulus* L. (Sureau yèble), *Rosa arvensis* Hudson (Rosier des champs),



*Buddleja davidii* Franchet (Arbre aux papillons), *Ligustrum vulgare* L. (Troëne)... auxquels se rajoutent de manière discontinue quelques espèces arborescentes telles que *Acer platanoides* L. (Erable plane), *Acer pseudoplatanus* L. (Erable sycomore), *Ulmus minor* Miller (Petit orme), mais également *Robinia pseudoacacia* L. (Robinier faux-acacia)... Au niveau de la strate herbacée, les espèces observables correspondent aux espèces du stade dynamique antérieur (friches principalement). Cependant, la densité forte de cet habitat entraîne régulièrement la quasi-absence de cette strate.

Localement, des peuplements denses et importants de Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) s'observent de manière régulière sur le site. Cette espèce, considérée comme « invasive avérée », est très problématique en France. Son puissant appareil racinaire et sa croissance spectaculaire entraînent la formation d'un massif compact empêchant tout développement d'espèces, bloquant ainsi la dynamique naturelle. Ces massifs sont, par conséquent, très stables et très difficiles à éradiquer. Malgré sa stérilité, cette espèce colonise de plus en plus de milieux principalement pour des raisons d'ordre anthropique et s'implante ainsi particulièrement sur les sites fortement perturbés.

Sur le site, cet habitat est presque omniprésent. Il se localise principalement sur les carrières remblayées ainsi que sur les anciens secteurs agricoles en déprise. Il ne présente que très peu d'intérêt d'un point de vue floristique mais représente souvent un espace très hétérogène, en mosaïque dynamique avec les friches, favorable à de nombreuses espèces animales par diversification des niches écologiques.



**Figure 38** : Formation de Frênes sur mousses au niveau de « La breuse »

Localement, une formation particulière a été observée à proximité du lieu-dit « la Breuse ». Il s'agit d'un groupement arbustif dominé principalement par *Fraxinus excelsior* L. (Frêne élevé) et *Cornus sanguinea* L. (Cornouiller sanguin). La strate herbacée se caractérise par le recouvrement presque total du sol par des mousses (non déterminées) auxquels s'adjoignent principalement, diverses espèces des friches hygrophiles et de lieux piétinés. On observe ainsi *Juncus inflexus* L. (Jonc glauque), *Galega officinalis* L. (Sainfoin d'Espagne), *Eupatorium cannabinum* L. (Eupatoire chanvrine) entre autres. Cette formation particulière

ne fait l'objet d'aucune description dans la littérature. De ce fait, nous ne la rattacherons pas à l'association des *Ulmo minoris* – *Sambuctum nigrae* qui correspond à une formation non hygrophile mais néanmoins à l'Alliance du *Carpino betuli* – *Prunion spinosae*. L'origine de ce faciès reste énigmatique mais il pourrait s'agir d'une formation hypertrophe en contexte mésohygrophile (sur marne). Sa localisation en bord d'autoroute permet de supposer une pollution importante de cette zone au cours de la construction de cette voie de communication. Ces explications ne restent cependant qu'hypothétiques.

#### IV - 2.5.3 Plantation et formation spontanée de Robiniers pseudoacacia (Code corine : 83.324)

<b>Correspondance phytosociologique</b>
<b>Classe</b> : <i>CRATAEGO MONOGYNAE</i> – <i>PRUNETEA SPINOSAE</i> Tüxen 1962
<b>Ordre</b> : <i>Chelidonio majoris</i> – <i>Robinetalia pseudoacacia</i> Jurko, Hadac et Sofron 1980
<b>Alliance</b> : <i>Chelidonio majoris</i> – <i>Robinion pseudoacacia</i> Hadac et Sofron 1980
<b>Association</b> : <i>Chelidonio majoris</i> – <i>Robinietum pseudoacacia</i> Jurko 1963

Cet habitat correspond à une formation secondaire résultant principalement du remaniement des sols. Bien que d'aspect arborescent, cet habitat est considéré comme un fourré du fait de son caractère pionnier. Il se caractérise par la dominance très forte de *Robinia pseudoacacia* L. (Robinier faux acacia) qui est considéré comme une « invasive avérée ». Cette espèce favorise également la croissance d'espèces à caractère nitrophile en raison de la fixation symbiotique d'azote atmosphérique réalisée par les nodosités racinaires du Robinier (comme toutes les légumineuses). Par conséquent, on observe généralement un cortège herbacé dense se composant des espèces telles que *Urtica dioïca* L. (Grande ortie), *Galium aparine* L. (Gaillet gratteron) et *Chelidonium majus* L. (Grande chélidoine) auxquelles se rajoutent de nombreuses espèces des lisières forestières nitrophiles telles que *Geranium robertianum* L. (Herbe à Robert), *Alliaria petiolata* Cavara & Grande (Alliaire), *Geum urbanum* L. (Benoîte commune) et bien d'autres. La présence de ce petit cortège résulte du feuillage discontinu du Robinier



Figure 39 : *Chelidonium majus* L. (Grande chélidoine)



Figure 40 : *Robinia pseudoacacia* L. (Robinier faux-acacia)

qui entraîne une luminosité assez importante au niveau du sol.

Cet habitat ne présente aucun intérêt floristique. De plus, sa reconversion en une forêt « naturelle » est plus que problématique. L'eutrophisation du sol et le caractère très vigoureux du Robinier ne permettent pas d'envisager un tel projet.

Sur le domaine, cet habitat se localise principalement sur les anciennes carrières remblayées. On le distingue ainsi sur les buttes « d'Orgemont », des « châtaigniers » ainsi que sur le « Pré des Biaumes ». Enfin, il est également présent au sein de la carrière « Lambert » ou sa formation a certainement été favorisée par la plantation de nombreux individus de Robinier dans le but de revégétaliser les secteurs remblayés.

La dynamique du robinier au sein du site mérite d'être suivie et contenue. Ainsi, dans le but de minimiser la formation de cet habitat, il sera indispensable de favoriser la croissance des essences forestières « classiques » dans les fourrés ou autres boisements « jeunes ».

#### IV - 2.6 Les Habitats forestiers

##### IV - 2.6.1 Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources rivulaires (Code corine : 44.31)

Correspondance phytosociologique
<p><b>Classe</b> : <i>QUERCO ROBORIS – FAGETEA SYLVATICAE</i> Br.Bl. et Vlieger 1937</p> <p><b>Ordre</b> : <i>Populetalia albae</i> Br.Bl. 1948</p> <p><b>Alliance</b> : <i>Alnion incanae</i> Pawlowski, Solonowski et Wallish 1928</p> <p><b>Association</b> : <i>Equiseto telmateiae – Fraxinetum excelsioris</i> Rühl 1967</p>

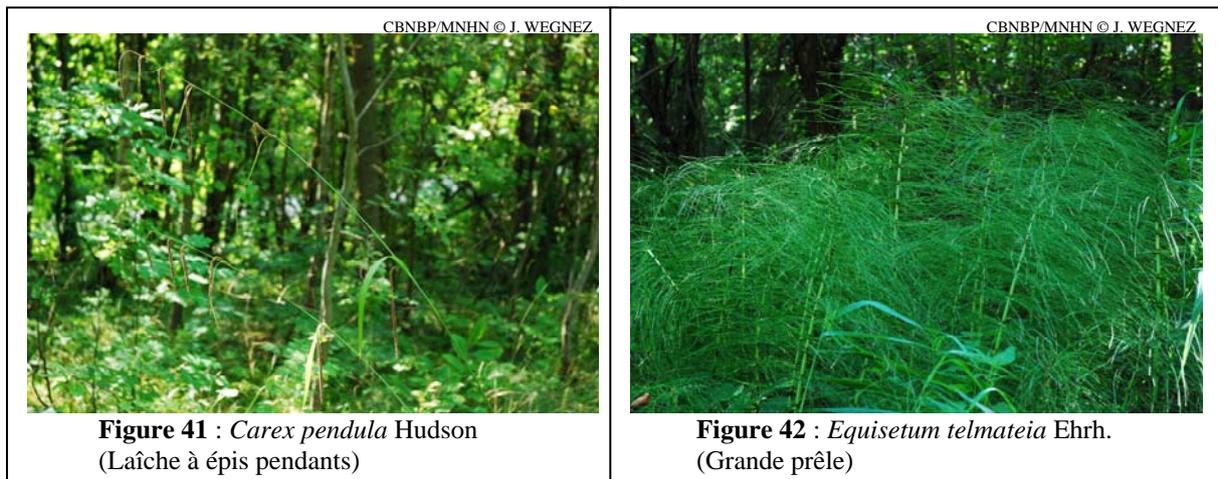
Très ponctuellement, sur le flanc nord de la butte de Cormeilles (Cf. carte des habitats naturels et semi-naturels), de petits suintements d'eau apparaissent au niveau des affleurements de marnes. Ces suintements permettent la formation locale d'un habitat particulier dénommé : «Aulnaie-frênaie » à laîche espacée des petits ruisseaux ». Cet habitat se caractérise, en plus d'une hygromorphie importante, par des conditions mésotrophes à eutrophes liées à la présence d'un horizon superficiel riche en matière organique et d'une bonne activité microbienne. Les conditions écologiques singulières de cet habitat tranchent fortement avec les groupements voisins.

D'un point de vue floristique, il se caractérise par une strate arborescente dominée principalement par le Frêne. La strate herbacée se compose, sur les secteurs les plus typique, par la présence d'espèces hygrophiles telles que *Equisetum telmateia* Ehrh. (Grande prêlle), *Carex pendula* Hudson (Laîche à épis pendants), *Iris pseudacorus* L. (Iris jaune), *Urtica dioica* L. (Grande ortie), *Heracleum sphondylium* L. (Berce commune), *Cardamine flexuosa*

With (*Cardamine flexueuse*) et *Phragmites australis* (cav.) Steudel (Roseau commun). De nombreuses espèces de vaste amplitude écologique complètent ce cortège telles que *Stachys sylvatica* L. (Epière des bois), *Prunella vulgaris* L. (Brunelle commune), *Calamagrostis epigejos* (L.) Roth (Calamagrostide commune) entre autres.

Cet habitat se rattache à l'alliance phytosociologique de *l'Alnion incanae* et plus exactement aux aulnaies frênaies sur dépôts de tuf à *Carex pendula* Hudson (Laîche à épis pendants) et *Equisetum telmateia* Ehrh. (Grande prêle) (*Equiseto telmateia* – *Fraxinetum excelsioris*).

D'un point de vue patrimonial, cet habitat représente très certainement l'un des habitats les plus intéressants du site. Bien que très limité en terme de surface, il s'agit d'une zone humide présentant un caractère paysager particulier en raison de la dominance locale de la Grande prêle (Figure 42). De plus, cet habitat, bien que présent sur une grande partie de l'hexagone, a souffert d'une régression importante le long de certaines vallées. Il offre également de multiples niches écologiques à la faune (BENSETTITI et al.- 2001)



## IV - 2.6.2 Hêtraie-chênaie neutrocline à Mélisque (41.1312)

## Correspondance phytosociologique

**Classe** : *QUERCO ROBORIS* – *FAGETEA SYLVATICAE* Br.Bl. et Vlieger 1937

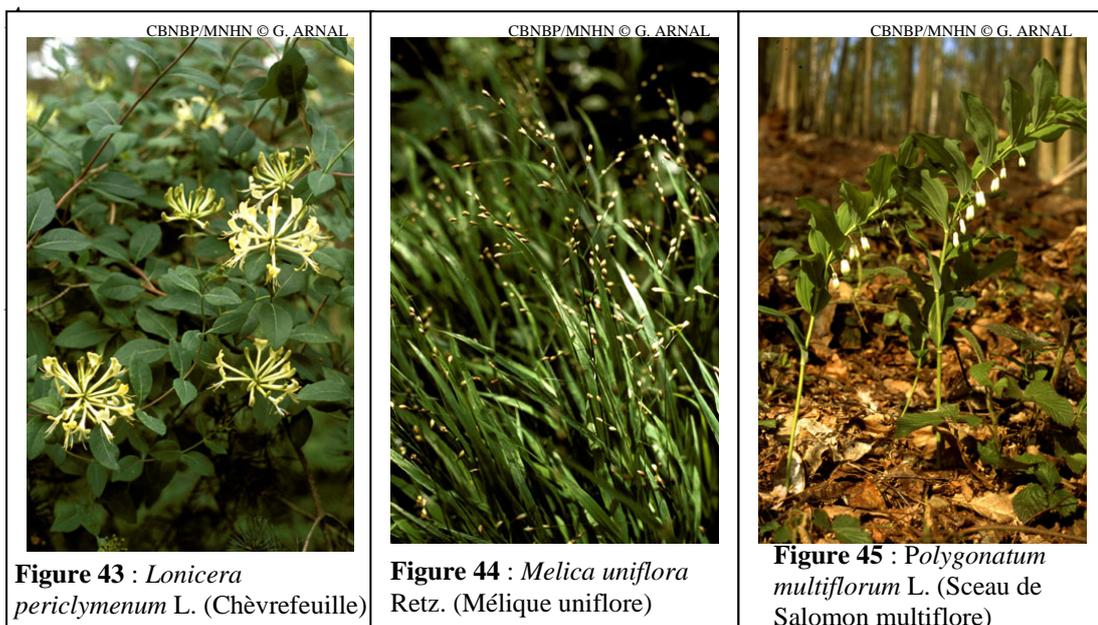
**Ordre** : *Fagetalia sylvaticae* Paxlowski, Sokolowski et Wallish 1928

**Alliance** : *Carpinion betuli* Issler 1931

**Association** : *Lonicero periclymenum* – *Fagetum sylvaticae*

Mis à part les formations de Robiniers, l'intégralité des secteurs forestiers en présence sur le domaine sont rattachables aux hêtraies-chênaies neutroclines à mélisque (dénomination Corine Biotopes) et plus exactement à l'association phytosociologique du *Lonicero periclymenum* – *Fagetum sylvaticae*. Il s'agit probablement de l'habitat forestier le plus fréquent dans la région. Il s'établit en conditions mésophiles sur substrat acidiphile à neutrocline. Au sein de cet habitat, deux entités se distinguent nettement sur le terrain:

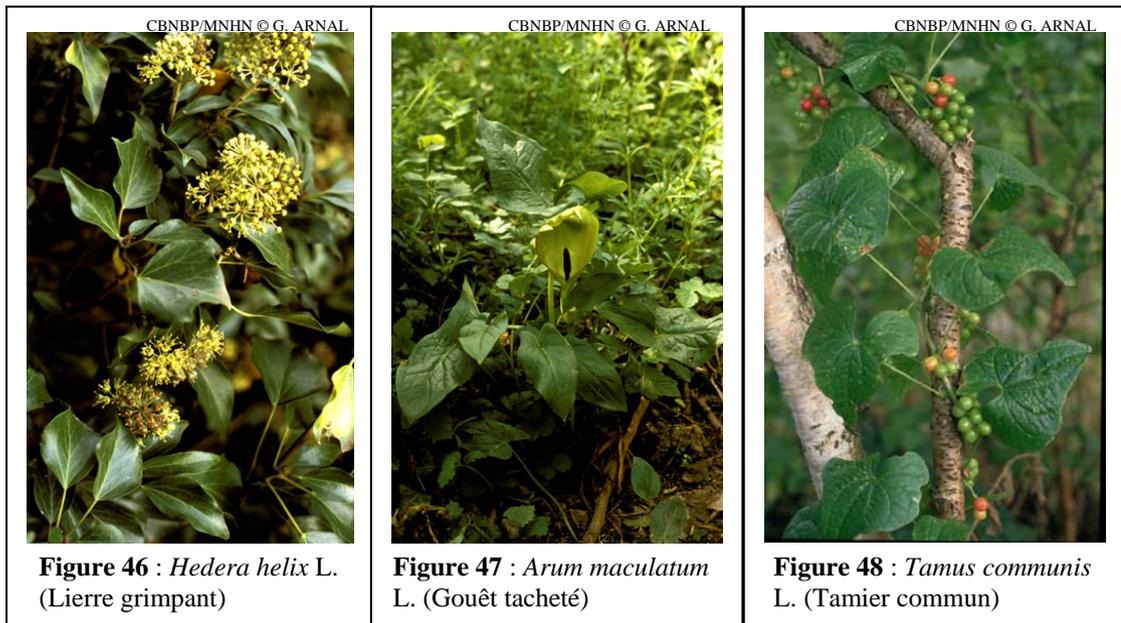
1. la première correspond à une forme qualifiable de « typique ». Il convient de rappeler que ce terme s'applique plus à la strate arbustive et herbacée qu'à la strate arborescente qui correspond généralement à un sylvofaciès dominé par la/les espèces sélectionnées par le forestier. Ainsi, deux sylvofaciès ont été distingués. Le premier, largement majoritaire est dominé par le Châtaignier (*Castanea sativa* Miller) et le second, très ponctuel (extrémité sud-est de « la commanderie ») par le Merisier (*Prunus avium* L.). Mis à part ces deux espèces, la strate arborescente se caractérise principalement par *Quercus petraea* (Mattuschka) Liebl. (Chêne sessile), *Carpinus betulus* L. (Charme), mais également de façon plus sporadique par *Quercus robur* L. (Chêne pédonculé), *Fagus sylvatica* L. (Hêtre), *Acer platanoides* L. (Erable plane),



*platanus* L. (Erable sycomore) et *Fraxinus excelsior* L. (Frêne élevé). La strate arbustive se compose pour sa part, des espèces précédemment citées auxquelles se rajoutent *Ilex aquifolium* L. (Houx), *Sambucus nigra* L. (Sureau yèble), *Corylus avellana* L. (Noisetier), *Crataegus monogyna* Jacq (Aubépine à un style) et plus ponctuellement *Prunus laurocerasus* (Laurier cerise), *Taxus baccata* L. (If), *Acer campestre* L. (Erable champêtre) et *Ligustrum vulgare* L. (Troëne). Enfin, la strate herbacée se compose d'une multitude d'espèces dont les plus caractéristiques sont *Lonicera periclymenum* L. (Chèvrefeuille des bois), *Melica uniflora* Retz (Mélisque uniflore), *Teucrium scorodonia* L. (Germandrée scorodoine), *Polygonatum multiflorum* (L.) All. (Sceau de salomon multiflore), *Deschampsia flexuosa* (L.) Trin. (Canche flexueuse), *Carex sylvatica* L. (Laîche des bois), *Hedera helix* L. (Lierre grimpant), *Dryopteris filix-mas* (L.) Schott (Fougère mâle) ainsi que *Anemone nemorosa* L. (Anémone sylvie), *Hyacinthoides non-scripta* (L.) Chouard (Jacinthe des bois), *Convallaria majalis* L. (Muguet de mai), *Pulmonaria longifolia* (Bast.) Boreau (Pulmonaire à feuilles longues) et à proximité de la lisière *Melampyrum pratense* L. (Mélampyre des prés) et *Agrostis capillaris* L. (Agrostide capillaire).

2. la seconde s'apparente à une forme dégradée ou immature de l'entité précédente, notée 41.1312D (dégradé) sur la cartographie des habitats naturels et semi-naturels (Cf. p. 54). Elle se localise principalement sur le flanc nord de la butte de Cormeilles et de Sannois, principalement sur des localités anciennement à vocations agricoles. La strate arborescente de cette formation se caractérise souvent par la dominance de l' Erable plane (*Acer platanoides* L.) et sycomore (*Acer pseudoplatanus* L.) ainsi que par le Frêne (*Fraxinus excelsior* L.) et le Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia* L.). La strate arbustive se compose pour sa part des espèces précédentes auxquelles s'adjoignent principalement le Petit orme (*Ulmus minor* Miller) le Troëne (*Ligustrum vulgare* L.) et le Sureau (*Sambucus nigra* L.). Enfin, la strate herbacée se caractérise fréquemment par un recouvrement presque total du sol par le Lierre grimpant (*Hedera helix* L.) auxquels se rajoutent quelques espèces supplémentaires réparties de façon éparse. On observe ainsi ponctuellement diverses espèces des forêts rudérales telles que *Arum maculatum* L. (Gouet tâcheté), *Brachypodium sylvaticum* P. Beauv. (Brachypode des bois), ainsi que *Geum urbanum* L. (Benoîte commune), *Tamus communis* L. (Tamier commun), et *Geranium robertianum* L. (Herbe à Robert) par exemple. La dominance extrême du Lierre grimpant s'explique principalement par les conditions lumineuses très faibles de ces forêts (exposition nord du versant, strates

arborescente et arbustive souvent denses) ainsi que par le caractère eutrophe du sol (anciens secteurs agricoles). D'après la description précédente, ce type forestier ne présente que très peu d'intérêts.



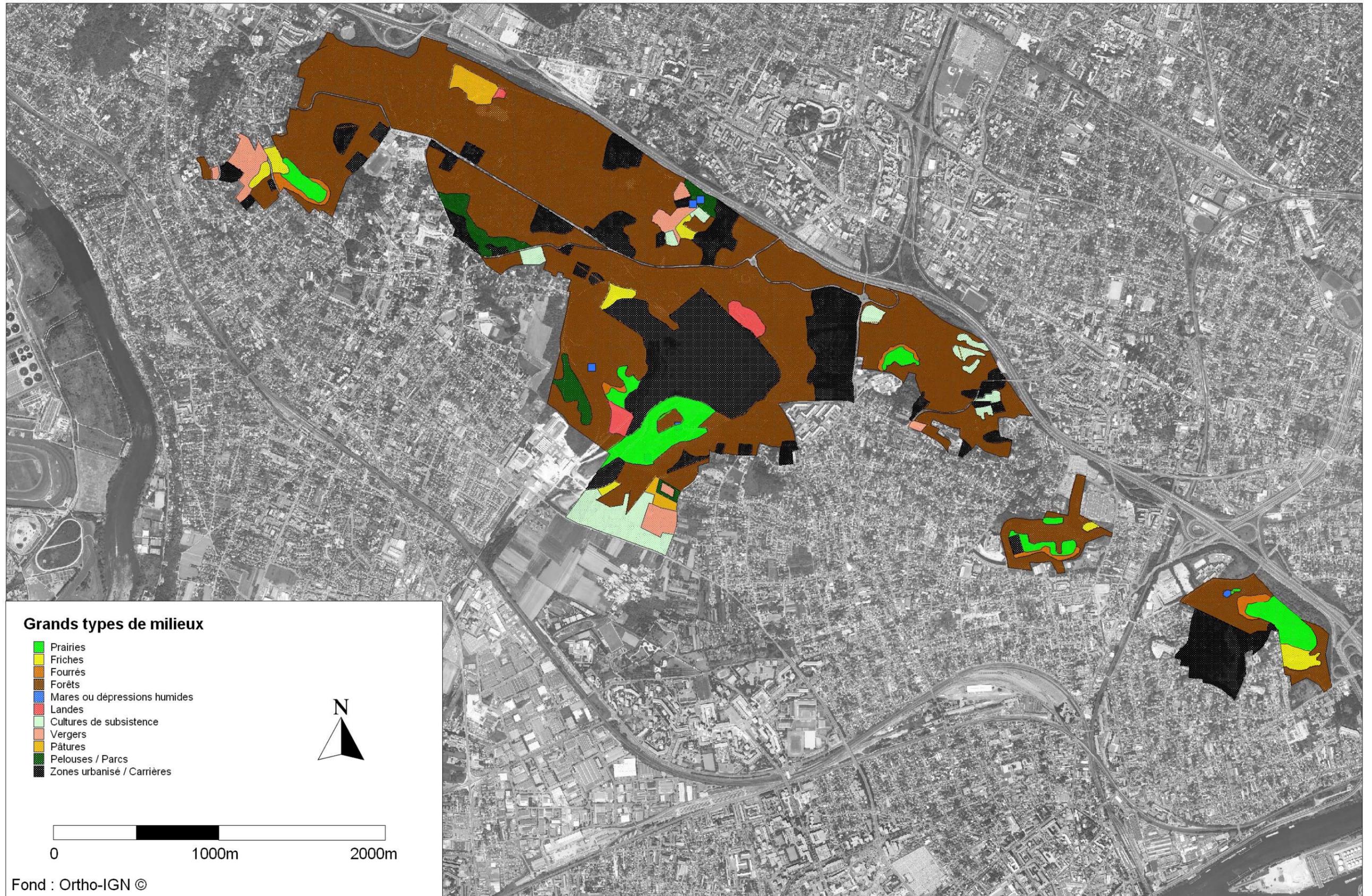
#### IV - 2.7 Autre habitat

Localement, sur la carrière « Lambert », une formation forestière hygrophile particulière a été observée. Il s'agit d'un peuplement à *Salix alba* L. (Saule blanc) « pur » composé, dans sa strate herbacée par la dominance de *Calamagrostis epigejos* (L.) Roth (Calamagrostide commune). Cet habitat atypique ne correspond à aucune description dans la littérature mais est probablement à rattacher aux chênaies-hêtraies précédentes. Cependant, les saules étant certainement « planté », nous avons codé cet habitat comme une mosaïque: Plantation de feuillus (83.32) x hêtraie neutrocline (41.13)

#### IV - 2.8 Cartographie des habitats naturels et semi-naturels



# Expertises botanique et phytosociologique du domaine régional des "Buttes du Parisien" Cartographie prévisionnelle des grands types de milieux à l'horizon 2050





**Tableau 7** : Synthèse des différents habitats naturels et semi-naturels des « Buttes du Parisis ». Les habitats grisés correspondent aux habitats les plus patrimoniaux.

	Alliance	Association	Code CORINE	Code Natura 2000	ZNIEFF
Habitats aquatiques	<i>Charion fragilis</i>		22.44	3140	
	<i>Lemnion minoris</i>		22.41	3150	
	<i>Convolvulion sepium</i>		37.715	6430.4	
	<i>Phragmition communis</i>	<i>Typhetum latifoliae</i>	53.1		X
Friches	<i>Dauco carotae-Melilotion albi</i>	<i>Dauco carotae - Picridetum hieracioides</i>	87.1		
		<i>Tanaceto vulgaris - Artemisietum vulgaris</i>	87.1		
	<i>Arction lappae</i>		87.1		
Prairies	<i>Arrhenatherion elatioris</i>		38.22	6510	X
	<i>Potentillion anserinae</i>		37.242		
Pâtures	<i>Cynosurion cristati</i>		38.1		
Clairière	<i>Epilobion angustifolii</i>		31.871		
Lisière	<i>Potentillo erectae-Holcion mollis</i>	<i>Holco molis - Teucrietum scorodaniae</i>	34.4		
Fourrés	<i>Sarothamnion scoparii</i>		31.8411		
	<i>Carpino betuli-Prunion spinosae</i>	<i>Ulmo minoris - Sambucetum nigrae</i>	31.83		
	<i>Chelidonio majoris-Robinion pseudoacacia</i>	<i>Chelidonio majoris - Robinietum pseudoacacia</i>	83.324		
Forêt	<i>Alnion incanae</i>	<i>Equiseto telmateiae - Fraxinetum excelsioris</i>	44.31	91E0*-8	
	<i>Carpinion ebuli</i>	<i>Lonicero periclymenum - Fagetum sylvaticae</i>	41.1312	9130.4	



## V - Préconisations de gestion

### V - 1 Présentation

Les expertises botanique et phytosociologique effectuées sur le domaine des « Buttes du Parisis » ont révélées la présence de nombreux types d'habitats cependant peu typé et la présence, ainsi qu'une flore relativement diversifiée. Ces expertises montrent cependant que les espèces observées sont communes (seulement 3% d'espèces remarquables) et que les groupements végétaux sont peu typés. Cet intérêt relatif du point de vue de la « Buttes du Parisis » s'explique principalement par deux points :

- les perturbations anthropiques passées ont fortement détérioré et homogénéisé les conditions environnementales favorisant la mise en place d'habitats semi-naturels à caractère rudéral tels que les friches et les formations de robiniers.
- les habitats naturels en présence (non perturbés par l'homme) sont, pour leur part, communs à l'échelle régionale.

Par opposition, il faut souligner la localisation géographique du site : véritable îlot de verdure au sein d'un vaste tissu urbain. Le domaine revêt donc un intérêt récréatif incontestable ainsi qu'un rôle écologique majeur dans un contexte très urbanisé. L'ambiance forestière dominante et la présence de point de vues sur l'agglomération parisienne lui confèrent un intérêt paysager fort. Ainsi, il est incontestable que ce site mérite une revalorisation.

Dans cet objectif, nous proposons au gestionnaire diverses préconisations de gestion, que nous avons réparties au sein de quatre grands thèmes majeurs :

- |   |
|---|
| <p><b>A. Conserver et améliorer les potentialités écologiques des habitats naturels des « Buttes du Parisis »,</b></p> <p><b>B. Favoriser l'expression d'une biodiversité forte (faune et flore) de bonne naturalité,</b></p> <p><b>C. Revaloriser les vocations agricoles « historique » du site,</b></p> <p><b>D. Valoriser, diversifier le site d'un point de vue paysagé.</b></p> |
|---|

A partir de ces quatre axes, des tableaux synthétiques permettant de dégager les différents objectifs et moyens à mettre en œuvre relatifs à ces grands axes ont été réalisés. Ils exposent également les moyens et mode de gestion approprié pour y aboutir.

Parallèlement à ces tableaux, une carte des formations végétales projetées à l'horizon des 40 prochaines années a été réalisée. Cette carte permet d'envisager l'aspect potentiel du site.



## A. Conservation et amélioration des potentialités écologiques des habitats naturels des "Buttes du Parisis" (1)

Objectifs	Déclinaisons	Moyens	Mesures de gestion
<b>A1. Conserver et améliorer les potentialités écologiques des prairies de fauche</b>	Viabiliser les secteurs actuellement présents sur le site	Abaisser périodiquement la hauteur de la strate herbacée	Fauchage avec exportation des produits en septembre
	Convertir certains secteurs de friche en prairies de fauche	Appauvrir le sol en nutriments et abaisser périodiquement la hauteur de la strate herbacée	2 à 3 fauches avec exportation des produits les 3 premières années puis 1 fauchage par an en Septembre les années suivantes
	Créer des prairies de fauche au sein des vergers.	Abaisser périodiquement la hauteur de la strate herbacée	Fauchage avec exportation des produits en septembre
	Améliorer la typicité floristique	Apporter des semences "sauvages" (non issues de semenciers)	Epandage de foin provenant d'une prairie localement proche et de bonne typicité floristique
<b>A2. Conserver et améliorer les potentialités écologiques des friches (expérimental, résultats non garanti)</b>	Essayer de maintenir des formations herbacées riches en vivaces et en bisannuelles	Abaisser périodiquement la hauteur de la strate herbacée	1 gyrobroyage avec exportation des produits en septembre, avec une périodicité de 2, 3 ou 4 ans
		Ecorcher le sol	Passage d'une herse
	Hétérogénéiser structurellement et floristiquement les secteurs de friche au sein d'un même secteur	Gestion en mosaïque d'un secteur par découpage géographique de plusieurs zones	Gyrobroyage périodiquement décalé des différentes zones déterminées
		Eutrophisation locale de certains secteurs	Absence d'exportation des produits du gyrobroyage
	Diversifier la périodicité de gyrobroyage de différents secteurs	Gyrobroyage tous les 2 ans sur certains secteurs et tous les 3 voir 4 ans sur d'autres secteurs	

## A. Conservation et amélioration des potentialités écologiques des habitats naturels des "Buttes du Parisis" (2)

Objectifs	Déclinaisons	Moyens	Mesures de gestion
<b>A3. Conserver et améliorer les potentialités écologiques des fourrés</b>	Maintenir le stade arbustif (maintien d'une bonne typicité structurale)	Eclaircir périodiquement les formations arbustives	Coupe tous les 5 à 10 ans des individus les plus imposants
	Favoriser l'expression de fourrés de bonne typicité floristique	Sélection des essences les plus typiques de l'habitat lors de la coupe	Coupe des espèces les moins caractéristiques de l'Habitat
		Coupe systématique et dévitalisation des souches des essences les plus problématiques au sein de ces formations	Elimination du Robinier et de l'Arbre aux papillons principalement
	Favoriser la création d'un gradient structurel croissant entre les prairies et les forêts limitrophes (formation de lisières continues)	Coupe différenciée	Coupe sévère à proximité des prairies et moins forte à proximité de la forêt
	Maintenir voire recréer certains secteurs de landes	Réduction de la végétation périodique	Gyrobroyage avec exportation tous les 5 à 8 ans en fonction de la dynamique de la végétation
Créer localement quelques clairières sur les hauteurs de la butte pour favoriser l'expression d'espèces landicoles et éventuellement recréer certains secteurs de landes		Coupe à blanc avec extraction des souches et gyrobroyage avec exportation périodique (tous les 2 ou 3 ans les premières années puis tous les 5 à 8 ans par la suite)	
<b>A4. Conserver et améliorer les potentialités écologiques des mares et dépressions humides</b>	Rajeunir périodiquement les formations des grands hydrophytes (roselières)	Réduction de la végétation	Faucardage périodique des roselières (tous les 2 ou 3 ans à la fin de l'été)
	Eviter le comblement total des mares	Extraction de vase	Curage des mares, et reprofilage des berges en pentes douces
	Maintenir une bonne luminosité	Dégager les mares des végétaux arborescent périphériques du coté sud principalement	Coupe des arbres et arbustes périphériques
<b>A5. Conserver et améliorer les potentialités écologiques des pâtures</b>	Favoriser l'hétérogénéité structurelle de la végétation	Limiter la pression de pâturage	

### A. Conservation et amélioration des potentialités écologiques des habitats naturels des "Buttes du Parisis" (3)

Objectifs	Déclinaisons	Moyens	Mesures de gestion
<b>A6. Conserver et améliorer les potentialités écologiques des forêts</b>	Diversifier les ambiances forestières	Créer des sylvofaciès différents d'un point de vue structurel et floristique par sélection différenciée des essences arborées	Création de futaies de chênes, taillis de châtaignier sous futaies de chênes, futaies mélangées par exemple... (gestion sur le long terme)
	Redynamiser certains secteurs forestiers et favoriser l'expression d'une strate herbacée plus importante	Favoriser des boisements aérés Créer localement quelques clairières sur les hauteurs de la butte pour favoriser l'expression d'espèces landicoles et éventuellement recréer certains secteurs de landes	Coupe sévère des parcelles concernées  Coupe à blanc et dévitalisation des souches. Gyrobroyage périodique (tous les 5 à 10 ans) si bonne expression des chaméphytes landicoles
	Favoriser l'expression de forêt de bonne typicité floristique à partir de secteurs forestiers existants mais également à partir de fourrés désignés pour évoluer vers la forêt	Conservation des essences les plus typiques de l'habitat lors de la coupe (chênes, hêtres, charmes, noisetiers, châtaigniers)	Coupe des espèces les moins caractéristiques de l'Habitat (Erables principalement)
		Coupe systématique et dévitalisation des souches des essences les plus problématiques	Elimination du Robinier et de l'Arbre aux papillons principalement

## B. Favoriser l'expression d'une biodiversité forte (faune et flore) de bonne naturalité (1)

Objectifs	Déclinaisons	Moyens	Mesures de gestion
<b>B1. Favoriser l'hétérogénéité spatiale et structurelle des milieux naturels</b>	Maintenir, dans un bon état de conservation tous les habitats naturels présents sur le site	Cf. A.	CF A.
	Organiser spatialement les habitats naturels	Créer des lisières progressives entre les secteurs "ouverts" (prairies, friches) et les secteurs "fermés" (forêts)	Coupe différenciée au sein des fourrés (Cf. A3.)
<b>B2. Luter contre les espèces invasives "avérées" sur le site</b>	Suivre la dynamique des espèces invasives les plus problématiques (Renouée du Japon, Arbre aux papillons, Sainfoin d' Espagne, Robinier faux acacia et Laurier cerise.	Recenser la présence de ces espèces au sein du site (cartographie des espèces invasives)	Prospections fréquentes sur le terrain et mise au point d'un bordereau de suivi.
		Evaluer la dynamique et l'impact de ces espèces.	Suivi annuel des populations d'espèces invasives (surface d'occupation, nombre d'individus...)
	Limiter l'expansion des espèces invasives.	Destruction des stations les plus problématiques et des nouvelles stations découvertes (les résultats étant plus satisfaisant à un stade juvénile). Suivi indispensable par la suite.	Coupe régulière des espèces invasives et dévitalisation des souches des espèces arbustives et arborescentes. Le reboisement des secteurs traités est souvent préconisé pour des résultats <u>satisfaisants</u> .
		Limiter le remaniement et le déplacement de terre	Utilisation de phytocides souvent nécessaires pour des résultats plus satisfaisant. Utilisation parcimonique <u>indispensable (produit dangereux)</u> . Lutte biologique possible pour certaines espèces.

### B. Favoriser l'expression d'une biodiversité forte (faune et flore) de bonne naturalité (2)

Objectifs	Déclinaisons	Moyens	Mesures de gestion
B3. Améliorer le taux de naturalité des espèces végétales recensées sur le site	Limiter le remaniement et le déplacement de terre		
	Entretenir les habitats naturels	Cf. A	Cf. A
	Limiter les sources de pollutions externes		

### C. Revaloriser les vocations agricoles historiques du site

Objectifs	Déclinaisons	Moyens	Mesures de gestion	
C1. Maintenir une activité agricole sur le site	Maintenir et mettre en valeur les petites cultures de subsistance	Aide technique et/ou financière avec les exploitants		
	Maintenir une ou des zones de pâtures	Aide technique et/ou financière avec l'exploitant		
	Restaurer certains vergers "historiques"	Coupe des ligneux envahissants et dévitalisation des souches.		
		Conservation des anciens arbres fruitiers présents et en bonne santé		
	Plantations de nouveaux arbres.			
Entretenir les vergers	Abaissement périodique de la strate herbacée (création de prairies de fauches. Cf. A1.)	Fauchage avec exportation en septembre		

### D. Valoriser, diversifier le site d'un point de vue paysager

Objectifs	Déclinaisons	Moyens	Mesures de gestion
D1. Ouvrir des points de vue sur les alentours			
D2. Hétérogénéiser les ambiances végétales			
D3. Améliorer les cheminement des promeneurs au sein du site			



## VI - Conclusion

Les expertises botanique et phytosociologique effectuées sur le domaine régional des « Buttes du Parisis » ont permis de faire un état des lieux précis du patrimoine floristique et écosystémique du site.

D'un point de vue floristique, 363 espèces ont été recensées dont 321 au cours des prospections réalisées en 2007. Le site révèle donc une diversité importante bien que les espèces soient communes. On dénombre ainsi, seulement 12 espèces remarquables ne faisant l'objet d'aucun statut de protection particulier.

D'un point de vue écosystémique, 17 habitats naturels ou semi-naturels ont été identifiés ce qui représente une bonne hétérogénéité. Cependant, le caractère « rudéral » de la majorité de ces habitats ne leur confère qu'un intérêt patrimonial limité. Par ailleurs, beaucoup sont circonscrits à de petites surfaces et ne peuvent s'exprimer totalement.

L'intérêt patrimonial relatif de ce site résulte principalement des modifications et pressions anthropiques fortes que celui-ci a subi au cours des deux derniers siècles (exploitation de carrières, remblayage, déprise agricole, urbanisation...). Ces perturbations ont favorisé la formation d'habitats sub-naturels voire artificiels composé d'une flore banale.

Ce domaine possède un attrait paysager et récréatif certain en raison de sa localisation géographique et des nombreux points de vue sur l'Agglomération parisienne. Par ailleurs, les « Buttes du Parisis » représentent un espace de verdure important au sein d'un tissu urbain dense et déficient en espaces naturels. Il nous semble donc utile et important de viabiliser voire d'améliorer la diversité floristique et biocénoscique constatée en optimisant les potentialités écologiques des habitats.

Il est important que les « Buttes du Parisis » puissent continuer à exercer ses rôles de refuge et de relais pour la biodiversité dans un tissu urbain particulièrement dense.

## Lexique

**Acidicline** : qui tend vers l'acidité, qui possède une légère préférence pour les sols acides.

**Acidiphile** : qualifie une espèce ou une végétation qui se développe sur des sols acides, riches en silice, dont le pH se situe entre 3.5 et 5.

**Anthropique** : Qui est fait par l'homme ou résulte de son action.

**Biocénose** : qui a trait à la biocénose.

**Climacique** : relatif au climax (stade d'équilibre d'un écosystème stable conditionné par les seuls facteurs climatiques et/ou édaphiques).

**Directive Habitat** : directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et de la flore sauvage, J.O. L206, 22.07.92.

**Ecosystémique** : ayant trait à l'écosystème.

**Edaphique** : qui concerne les relations entre les êtres vivants et leur substrat (sol principalement, vase ou roche accessoirement).

**Eutrophe** : riche en éléments nutritifs, généralement non ou faiblement acide, et permettant une forte activité biologique.

**Eutrophisation** : processus d'enrichissement d'un milieu en éléments nutritifs utilisables par la végétation.

**Eutrophisé** : milieu devenu eutrophe.

**Faciès** : en phytosociologie, aspect particulier d'une communauté végétale, due à la dominance d'une espèce. En général, le faciès correspond à une variante de l'association.

**Faucardage** : fauchage périodique des plantes aquatiques et des roselières d'un plan d'eau.

**Futaie jardinée** : forêt constituée habituellement d'arbres, d'essences, d'âges et de dimensions variés, en raison d'une sylviculture pratiquant avec régularité des coupes sélectives.

**Héliophile** : se dit d'une espèce croissant de préférence en pleine lumière.

**Hémicryptophyte** : forme biologique des plantes dont les bourgeons persistant durant l'hiver sont situés au niveau du sol.

**Hémisciaphile** : se dit d'une espèce supportant l'ombre de façon modérée.

**Hygrophile** : se dit d'une espèce croissant sur des sols humides à engorgés.

**Hypertrophe** : désigne un milieu, une eau, un sol, trop riche en éléments nutritifs, notamment azotés et phosphoriques.

**Invasive** : s'applique aux espèces étrangères pénétrant plus ou moins massivement un milieu, une station, une communauté.

**Méso -** : moyen

**Mésophile** : se dit d'une plante croissant sur un substrat ni trop sec ni trop humide.

**Mésotrophe** : qualifie un milieu, aquatique ou terrestre, dont la teneur en éléments minéraux nutritifs est moyenne du type intermédiaire entre oligotrophe et eutrophe.

**Mésoxérophile** : qualifie plantes et communautés végétales relativement xérophiles, mais ne résistant pas à de très grandes conditions de sécheresse.

**Neurocline** : qualifie plantes ou communautés végétales ayant tendance à se développer sur sol proche de la neutralité.

**Nitrophile** : se dit d'une espèce croissant sur des sols riches en nitrates.

**Oligotrophe** : qualifie un milieu pauvre en éléments assimilables par la végétation.

**Parasite** : qualifie un organisme, végétal ou animal, se nourrissant entièrement de matières organiques vivantes, et par conséquent, vivant au détriment d'un autre être vivant, appelé hôte

**Prairial** : relatif à la prairie, qui pousse dans les prairies.

**Rudéral** : Végétaux et groupements de plantes anthropogènes liés aux déchets provenant des activités humaines, à l'espace rural, aux friches, au bord des chemins.

**Stationnel** : qui appartient à une station, une région.

**Sylvatique** : qualifie végétal ou communauté vivant en forêt.

**Sylvicole** : Qualifie tout ce qui vit, se développe en forêt.

**Sylvofaciès** : physionomie prise par une association forestière si le traitement sylvicole qui lui est appliqué l'éloigne plus ou moins de l'état climacique.

**Syntaxon** : groupement végétal identifié, quel que soit son rang dans la classification phytosociologique.

**Thérophyte** : végétal subsistant à l'état de graine durant la saison défavorable.

**Xerophile** : se dit d'une plante ou d'une communauté végétale croissant habituellement sur des sites secs.

## Bibliographie

**ARNAL G., GUITTET J. 2004.** - *Atlas de la flore sauvage du département de l'Essonne*. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Museum national d'Histoire naturelle, Paris, 608p.

**BARDAT J. & all., 2004** - *Prodrome des végétations de France*, Publications scientifiques du Muséum, 171p.

**BENSETTITI F. & Coll., 2001** – *Cahiers d'habitats Natura 2000, Habitats forestiers*, Vol.1, La documentation Française, 339p.

**BENSETTITI F. & Coll., 2002** – *Cahiers d'habitats Natura 2000, Habitats humides*, Vol.1, La documentation Française, 457p.

**BENSETTITI F. & Coll., 2005** – *Cahiers d'habitats Natura 2000, Habitats agropastoraux*, Vol.2, La documentation Française, 487p.

**BISSARDON M. & GUIBAL L., 1997** - *CORINE biotopes*, ENGREF, 217p.

**BOURNERIAS M., ARNAL G., BOCK C., 2001** - *Guide des groupements végétaux de la région parisienne* édition Belin 4<sup>ème</sup> édition, 640p.

**CBNBP/MNHN, 2005** - *Méthodologie des inventaires des espèces et des habitats appliquées à l'étude des sites AEV*, 10p.

**COSSON E. & GERMAIN de SAINT-PIERRE, 1861.** - *Flore des environs de Paris*. Victor Masson et Fils, 2<sup>ème</sup> édition, Paris : LIV + 962 p. + 1 carte.

**JEANPERT H.-E., 1911.** - *Vade-mecum du botaniste dans la région parisienne*. Librairie des Sciences Naturelles, Paris : XII + 242 p. + 231 p.

**KONRAD L. GERHART W. 2001** – *Flora Helvetica*, Haupt, 1584p.

**LAMBINON (J.) et al, 1992.** - *Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines*. Editions du Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, 4<sup>e</sup> éd., Meise, 1092 p.

**ROYER J.M. , FELZINES J.C. , MISSET C. , THEVENIN S.** - *Synopsis commenté des groupements végétaux de la Bourgogne et de la Champagne-Ardenne*, Société Botanique de Centre-Ouest, 2006, 394p.